Votre bulletin municipal

N° 66

COMMUNE DE FARBUS

LE GARENNEAU







Entente et
Bonne humeur
au sein de l'Équipe du
PERSONNEL MUNICIPAL
où chacun est à son poste
et quelquefois
polyvalent pour
mieux servir la Commune.





Juin
2016

Farbus, village boisé à 2 pas de la ville…

Sommaire

La Commune

Le Mot du Maire	page	3
Cérémonie des Vœux du Maire à la Population		4
Revue de Presse : Lotissement « La Petite Prairie » - Résultats du Recensement		8
Travaux : Toits de la Garderie et de la Salle de Réunions – Salle Polyvalente		9
Comptes rendus des Réunions du Conseil Municipal		10 à 20
Règlement du Cimetière Communal		13
Une Eau conforme aux exigences		21
Panneaux d'Affichage		22
Gîte Familiale « Poppy Gîte »		23
Les Nouvelles Entreprises & Assistantes Maternelles de notre Commune		24
Revue de Presse : 3 Collégiennes veulent faire revivre la Bibliothèque Communale		25
Micro-Crèche : mille et une aventures		26
FARBUS dans la Grande Guerre		27

Les Associations & les Clubs

Liste des Associations et des Clubs	33
Le Club « Le Temps de Vivre »	34
Comité des Fêtes : Noël 2015 – Pâques	35
C.I.F. (Chasseurs d'Images Farbusiens)	37
Les Gohellans : la Banque Alimentaire – Parcours du Cœur	38
Les Gohellans : Disco	40
Les Gohellans : Les Foulées	41
Les Gohellans : Randos - Sorties	43
Comité des Fêtes : La Ducasse	44
Page détente : Un Peu d'Humour ! & Sudokus	46

Diverses Infos

Le Relais	47
Sécurité Routière « Tous Responsables »	48
Prévention des Cambriolages	49
Aides à la Rénovation des Logements	50
Plan de Prévention des Expulsions	51
Le Point d'Accès au Droit : Litiges de la Vie Courante	52
La Maison des Aidants vous ouvre ses Portes	53

Vos Sorties

Événements et Manifestations dans la Commune	54
Vos Sorties Nature dans la CUA	54
Spectacle : Histoires et Rêves d'Artois à St Laurent-Blangy	55
Cité Nature « 10 ans d'Expos »	56

Services et Infos Mairie

Environnement	57
Interdiction du Brûlage à l'air libre des déchets verts	58
Locations de Salles, Collecte, Déchèterie & Solution des Sudokus	59
Bruits de Voisinage, Recensement militaire..., Horaires Mairie	60

Le Mot du Maire



Chères Farbusiennes, Chers Farbusiens,

Sous l'apparence d'un village calme et tranquille, Farbus bouge toujours surtout en cette époque où, après les trombes d'eau, l'été devrait nous arriver plus clément en nous réjouissant davantage.

Les foulées gohellannes ont connu un véritable succès rassemblant un nombre de coureurs impressionnant. Le repas de la fête locale a attiré beaucoup de gourmands autour des cochons grillés.

Les parcelles du lotissement privé, rue Lamartine, ont été vite vendues. A présent les permis de construire défilent en Mairie. Quant au béguinage, tous les logements sont désormais occupés.

Le Conseil Municipal reste soucieux de la sécurité. Nous nous occupons activement de l'aménagement de la rue du 8 mai sachant que ce n'est pas le seul endroit où les incivilités, en matière de conduite, ont lieu : toutes les rues sont malheureusement concernées…

Les rues Mermoz et de la République ainsi que la rue Lamartine vont être gravillonnées ou rénovées.

Les écoles et la Mairie de Vimy ont prévu d'améliorer les « Temps d'Activités Périscolaires » et cela génère un problème de transport pour nos enfants. Je m'attache à trouver une solution le plus rapidement possible en collaboration avec les responsables tant Farbusiens que Vimynois.

Le travail, les idées, les projets, les aménagements ne manquent pas… Soyons actifs et continuons à faire évoluer notre village malgré les restrictions budgétaires qui nous sont imposées.

Bonnes vacances et bon été à Farbus ou Ailleurs !!!

Bien cordialement,

Jean François DEPRET



Samedi 9 Janvier 2016

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE À LA POPULATION

Discours de Monsieur le Maire

« Bonjour à toutes, à tous et merci pour votre présence.

Bienvenue à vous chers farbusiennes et farbusiens à cette manifestation dite des vœux du maire, mais qui est pour nous, élus municipaux, un temps important de la vie de notre village, un temps de rassemblement, mot fort qui prend tout son sens dans la dramatique actualité de l'année 2015, moment de rassemblement donc mais aussi moment d'échange et de convivialité pour notre communauté et bien sûr moment privilégié pour présenter nos projets pour l'avenir de Farbus.

Cette cérémonie est aussi, par tradition et par utilité, l'occasion d'un discours, parfois un peu longuet, qui veut mettre en exergue le bilan de l'année écoulée et dessiner les contours des projets municipaux pour celle à venir.

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement d'avoir répondu si nombreux à notre invitation ; je vous souhaite de tout cœur, en mon nom et en celui de toute l'équipe municipale, à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui vous sont chers une bonne et heureuse année. Une nouvelle année, c'est de nouvelles aventures, de nouveaux espoirs, de nouvelles rencontres, de nouveaux centres d'intérêt, et pour certains, une nouvelle vie : qu'importe, qu'elle soit placée sous le signe de la joie, de la paix, et de la santé.

Je veux également avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés, comme pour tous ceux qui sont dans la souffrance, la peine, la solitude ou les difficultés.

Je salue, comme le veut la coutume dans notre village, les nouveaux habitants qui arrivent actuellement à Farbus, qu'ils ne connaissaient peut être pas, mais dont ils percevront rapidement la douceur d'y vivre. Souhaitons donc la bienvenue à :

- Madame Bérénice COUAILLET, 3, rue Jeanne d'Arc
- Monsieur et Madame Laurent DAMIENS, 5 bis, rue Jeanne d'Arc
- Monsieur CARRE et Madame AGEZ, 7, rue Jeanne d'Arc
- Monsieur PERCQ Samuel, rue Pasteur
- Monsieur TROLET David et Madame PATOU Justine, 37, rue de la République

au Béguinage Célestin Dehay, 14 rue Lamartine :

- Monsieur et Madame KUPCZAK,
- Monsieur et Madame WIEHNAREK,
- Madame TRIQUET,
- Monsieur SKIBA,
- Monsieur TAVERNIER,
- Monsieur et Madame DERAMBURE
- Monsieur LAREU Bruno, 9 bis, rue de la République
- Madame DEBUICHE Sandrine, Pappy Gite, 22 rue de la République

En 2016, un recensement de la population va se dérouler à FARBUS du 21 janvier au 20 février. J'ai le plaisir de vous présenter Monsieur DORE Stéphane, qui a la charge de recenseur de l'INSEE Il visitera tous les foyers de notre commune pour établir le comptage officiel de la population. Je vous demande de l'accueillir avec courtoisie : sachez qu'il est soumis à la discrétion et à la rigueur du secret professionnel pour effectuer cette tâche.
Il sera supervisé par Elisabeth, notre secrétaire de Mairie. J'en profite pour adresser mes remerciements à l'ensemble de notre personnel municipal pour leur bonne collaboration, il est vrai que le travail est différent dans une petite structure comme la nôtre. Cela implique une entente et une solidarité à toute épreuve.

L'année 2015 nous a encore réunis à plusieurs reprises dans une ambiance conviviale. Et ceci grâce au dévouement et à l'engouement des responsables d'associations farbusiennes et aux nombreux bénévoles, quelle que soit leur implication, qui les épaulent en leur fournissant une aide bienvenue. Je les remercie tous vivement pour les rencontres, les festivités et les ateliers divers qui animent notre commune tout au long de l'année. L'un des temps forts de cette année a été la rencontre avec nos amis allemands en Août dernier. Déjà 27 ans que la charte de jumelage a été signée avec Maihingen, village bavarois... on peut maintenant parler d'amitié durable !

Nous aidons de notre mieux toutes les associations, le rôle d'une municipalité étant de les épauler et de soutenir leurs projets – dans la mesure de nos possibilités – même si, comme chacun sait, ce sera fonction d'un contexte économique de plus en plus difficile. Une crise économique, sociale et financière secoue notre pays. Ici, comme ailleurs, nous n'y échappons pas. Et cette crise nous impose une gestion rigoureuse de nos dépenses. Avec les dotations de l'Etat fortement diminuées, nous vivons un contexte de contrainte financière. Mon équipe et moi-même sommes soucieux d'optimiser notre budget.

C'est pourquoi 2015 a été une année plus sobre en investissements. Toutefois, plusieurs projets contribuant à l'embellissement de notre commune, au mieux vivre de nos administrés et à la sauvegarde de notre patrimoine ont abouti en 2015.

- Le remplacement des foyers d'éclairage public qui va générer des économies substantielles a commencé, rue Lamartine, du 8 Mai et du 19 Mars. Ces travaux d'éclairage public, en partenariat avec la FDE (Fédération Départementale d'énergie) vont être réalisés en plusieurs tranches ;
- L'entreprise Atout Vert de Farbus a procédé à la taille des arbres rue du 11 Novembre.

Tous les travaux que je vous liste maintenant ont été effectués par Christian et Bruno :

- Rejointement du mur Parc Klaus Dudat,
- Aménagement et mise en peinture de la réserve de la Salle Polyvalente,
- Pose de rayonnages à la bibliothèque René Weyer,
- Rénovation des murs et plafonds de l'appartement au-dessus de la Mairie,
- Peinture des menuiseries extérieures de la garderie, de la salle de réunions et de la partie basse de la façade de la mairie,
- Remplacement ponctuel de panneaux de signalisation, plaques de rues et entretien des passages piétons,
- Pose de carrelage dans la sacristie côté rue Jeanne d'Arc,
- Nettoyage de l'Eglise et réfection en béton du pourtour de l'Eglise,
- Et bien sûr, fleurissement, tonte, taille, broyage et entretien des espaces verts et chemins de notre commune.

Dans un autre ordre d'idées, pour plus de sécurité dans Farbus, l'opération Voisins Vigilants est en bonne voie après notre réunion publique avec la gendarmerie. Il nous manque un référent pour la rue Lamartine et éventuellement pour la rue du 8 Mai.
Pour 2016, notre plus gros projet en investissement consistera en l'aménagement et la mise aux normes des toilettes de notre salle polyvalente. La loi nous oblige dorénavant à prévoir l'accessibilité de tous nos bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite : nous n'avions pas attendu cette obligation pour mettre la règle en place. Lors de tous nos travaux pour l'extension de la Salle Debaillieul, l'aménagement de la gare par exemple, tout avait été prévu et réalisé dans ce sens.

La difficulté la plus grande pour être en conformité avec la Loi concerne la mairie et l'église. Mais ce dossier est étudié, des solutions existent, et nous y travaillons.

- Une deuxième tranche du programme de remplacement et rénovation de l'éclairage public sera réalisée sur le prochain exercice.
- Le réseau d'eaux pluviales est bouché par endroits, ce qui provoque des inondations dans les parcelles adjacentes. Il nous faudra y remédier.

- L'aménagement des trottoirs de la rue Mermoz est toujours d'actualité, mais réalisé en partenariat avec la CUA.
- Des travaux de réfection de toiture de la garderie et de la salle de réunions sont également nécessaires.
- Pour tous ces travaux d'investissement, nous sollicitons toujours au maximum nos partenaires que sont l'Etat, la Région et la Communauté Urbaine d'Arras par le biais des subventions qui nous permettent de diminuer la charge de la part communale.
- Christian et Bruno se chargeront entre autres de la rénovation de la salle polyvalente : peinture et remplacement des dalles de plafond.

Face à la complexité croissante des dossiers et à leur besoin en financement, nous sommes amenés à solliciter le soutien et l'expertise de notre entourage. Il nous faut aussi initier des projets intercommunaux, cela nous donnera plus de poids et augmentera la capacité de réussite tout en diminuant les coûts. Car réduire les coûts est un des grands sujets de préoccupation de l'Etat et pour ce faire il a instauré le regroupement des régions et commence à inciter la fusion des communes entre elles. Dans ce contexte, nous allons explorer toutes les possibilités de mutualisation de services avec les autres communes tout en préservant notre identité.

Notre société évolue énormément et constamment. A nous, tous ensemble, d'accompagner ces changements. Je suis confiant et reste convaincu que nous saurons découvrir les leviers susceptibles de faire fonctionner au mieux notre monde en sachant rester ouverts aux autres.

Mes chers administrés, j'ai sans doute été un peu long, mais sachez que c'est toujours avec beaucoup de plaisir et de passion que j'aime m'adresser à vous.

Très bonne année à TOUS. »





Publié le 22 février 2016 par La Voix du Nord

Lotissement « La Petite prairie », le chantier est ouvert

FARBUS. La société Foncialys chargée de commercialiser les parcelles de la future résidence dite « La Petite prairie », en face du béguinage célestin Dehay, compte quatorze parcelles comprises entre 400 et 600 m². Le chantier de viabilisation, pour sept ou huit parcelles réservées, vient de démarrer.



La viabilisatiion de sept ou huit parcelles vient de débuter dans la résidence qui s'appellera « La Petite prairie ».

60 000 EUROS LA PARCELLE

La réglementation en vigueur autorise le promoteur à réaliser la viabilisation quand au moins 50 % des parcelles sont réservées, ce qui semble être le cas. Il faut savoir que le prix d'une parcelle est de l'ordre de 60 000 €. Que l'acquéreur du terrain est libre de constructeur. La construction de l'habitation ne pourra commencer qu'après les autorisations requises et la signature de l'achat du terrain auprès d'un notaire.

D'autre part en ce qui concerne la résidence annexe dite « Le Hameau » située un peu plus loin, la commercialisation des parcelles devrait débuter en avril.

UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION : + 10 % !

À terme ces deux résidences totaliseront vingt maisons particulières. C'est une soixantaine de personnes qui viendront habiter au village soit une augmentation environ de 10 % de la population pour une commune qui compte actuellement aux alentours de 550 habitants.



Cette année,

notre commune a été recensée

du 21 janvier au 20 février 2016.

L'INSEE nous a fait part des résultats :

551 habitants (bulletins individuels),

256 logements comprenant 234 résidences principales,

1 logement occasionnel, 2 résidences secondaires,

18 logements vacants et 1 logement non enquêté.

Pour info, 93 logements ont été recensés par internet.

Les Travaux de rénovation

*Travaux de réfection de toiture de la **garderie** et de la **salle de réunions**.*


Pendant


Après

Salle Polyvalente

Cette salle, repeinte en 2001, avait besoin d'un rafraichissement. La commission travaux s'est réunie afin de décider de ce qu'il fallait réaliser. Les employés communaux l'ont rénovée cet hiver.

Les dalles des plafonds ont été changées, les murs, poutres, menuiseries et scène ont été repeints par le personnel du service technique ce qui a permis de faire des économies non négligeables sur notre budget.

L'éclairage (néons) a été remplacé par des tubes en led plus économiques.

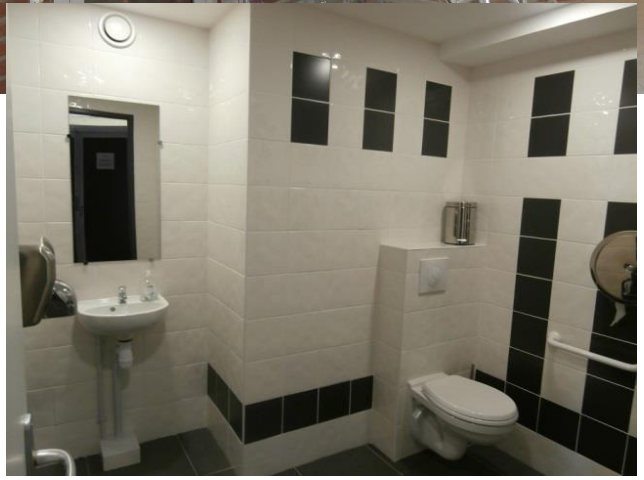
Les sanitaires ont été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Ce chantier a été effectué par différents prestataires et dirigé par Monsieur Lefebvre, architecte.

L'ensemble de ces réalisations a été subventionné par le Département et la C.U.A.

Philippe CANLER, Adjoint chargé des Travaux.


Pendant


Après





AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à trois reprises depuis la dernière édition du bulletin communal.



De gauche à droite : Gérard LEROY, Anne VISTICOT, Michel MASCIANTONIO, Marc CARIDROIT, Pascale MATHISSART, Nicolas VASSEUR, Monique CAVILLON (Adjointe à la gestion des salles, des fêtes et des cérémonies), Sylvain MOREL, Jean François DEPRET (Maire), Christian LABY (Adjoint chargé du cimetière, de l'église, de la sécurité dans les bâtiments, de l'accès des handicapés, de l'animation des jeunes, du défibrillateur et sera le correspondant défense), Hervé BROGNIART, Henri FLAMENT (Maire-Adjoint, délégué aux finances et à l'urbanisme), Philippe CANLER (Adjoint aux travaux et chargé du personnel technique), José DRANCOURT, Pascal HUMEZ.

Extrait des comptes-rendus des réunions

Réunion du 22 janvier 2016

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu lors de la dernière réunion de réaliser des travaux de mise en conformité et d'aménagement des toilettes de la Salle Polyvalente pour l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite.
Le Conseil Municipal avait, à l'unanimité :
☞ Adopté ce projet de l'aménagement des toilettes de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif de 24 511,45 €uros H.T.,
☞ A décidé de solliciter une subvention de l'Etat de 4 902 €uros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Mais le taux de cette subvention n'est pas de 20 % mais de 25%. Il convient donc d'ajuster le montant de la DETR sollicitée.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (D.E.T.R.) 6 127,86 €uros soit 25 %
- Département 6 127,86 €uros soit 25 %
- C.U.A. 5 882,75 €uros soit 24 %
- Autofinancement 6 372,98 €uros soit 26 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
☞ APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
☞ DÉCIDE de solliciter une subvention de l'Etat de 6 127,86 €uros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de mise aux normes des toilettes de la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal qu'une étude avait été effectuée pour notre commune afin de réaliser des économies d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse.
Lors de sa réunion du 18 juillet 2014, le Conseil Municipal avait accepté de faire effectuer ces travaux par l'Entreprise Noé à St Laurent Blangy, pour un montant de 830,50 € par équipement, sachant qu'il y avait 58 foyers d'éclairage public à remplacer. Une demande de subvention auprès de la FDE avait été en outre sollicitée.
Il s'avère qu'une subvention de l'Etat, au titre de la DETR, peut être également sollicitée à un taux de 25 % du montant des travaux H.T.
Le plan de financement de la deuxième tranche qui sera réalisée en 2016 pourrait s'établir comme suit :

TRAVAUX		**AIDES PUBLIQUES**		
18 foyers x 682 €	12 276,00 €	État (DETR)	3 069,00 €	25,00 %
		Fédération Départementale de l'Énergie (FDE)	5 061,39 €	41,23 %
		AUTOFINANCEMENT sur fonds propres (la charge d'emprunts de la commune étant déjà importante)	4 145,61 €	33,77 %
TOTAL	12 276,00 €	TOTAL	12 276,00 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
☞ APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
☞ DÉCIDE de solliciter une subvention de l'État de 3 069 €uros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de rénovation d'Éclairage Public.

REMBOURSEMENT DES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du courrier de Monsieur le Maire de VIMY concernant le tarif des activités extrascolaires appliqué aux enfants de FARBUS. Il explique qu'il ne peut accéder à la demande de Monsieur DEPRET qui avait sollicité un tarif similaire applicable aux jeunes Vimynois et Farbusiens.
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la différence entre le prix payé par les parents d'un jeune Farbusien et celui payé par les parents d'un jeune Vimynois (ou autre commune comme Willerval) est prise en charge par la Municipalité. On note toutefois des incohérences au niveau des remboursements, les foyers aux revenus les plus modestes payant un prix inférieur à ceux aux revenus plus importants.
Après étude de la situation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de continuer de payer la différence de prix réellement payée par les familles concernées.
Nicolas VASSEUR signale qu'il serait intéressant de mener dès à présent une réflexion pour préparer l'avenir pour tout ce qui concerne les affaires scolaires et périscolaires.

Questions Diverses

MUTUALISATION

Monsieur DEPRET a participé à une réunion au sujet de la mutualisation des services organisée à Willerval le 20 janvier dernier. Il est envisagé une mise en commun du matériel et des services, au niveau de quelques communes rurales voisines : Écurie, Farbus, Gavrelle, Neuville, Roclincourt, Thélus et Willerval. Monsieur le Maire donne lecture d'un modèle de convention déjà appliqué dans des communes plus urbaines. Une prochaine réunion aura lieu à Farbus le 2 mars prochain.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE KERGOMARD

Monsieur le Maire soumet à ses collègues un courrier de Madame CAILLOUX, Directrice de l'École Kergomard à VIMY. Différentes activités éducatives et culturelles sont organisées pour les élèves et Madame CAILLOUX sollicite à ce titre une subvention.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'attribution d'une subvention de 150 € (cent cinquante €uros) à l'École Kergomard pour l'année scolaire 2016.

Informations Diverses

- Henri FLAMENT a participé à une réunion à la Communauté Urbaine d'Arras et à la suite de cette rencontre, il signale que si des modifications sont à prévoir au P.L.U. il faudrait les faire maintenant.
  Une réflexion est nécessaire pour tout ce qu'il y aurait à modifier en matière d'urbanisme.
  Pour ce faire, il serait judicieux de prévoir une rencontre avec un spécialiste de la C.U.A.
  A noter également que dans le cadre du P.L.U.I. la réunion sur le secteur aura lieu le 29 mars prochain à 18 heures à Baillieul-sire-Berthoult. Henri FLAMENT invite ses collègues à y participer.

- En ce qui concerne les travaux des toilettes de la Salle Polyvalente, une première rencontre a eu lieu le 18 janvier avec les entreprises. Une réunion de la Commission travaux avait quant à elle permis de définir les différents matériels qui seront utilisés (carrelages, carrelages muraux…) et de revoir certains détails tels l'ouverture des portes qui se fera sur l'intérieur et non sur l'extérieur (moins dangereux).
  Les travaux doivent commencer le 1er février pour une durée d'un mois.

- Henri FLAMENT signale en outre qu'une réflexion a lieu pour essayer de réduire le nombre de compteurs d'eau sur la Commune. Il y a en tout 6 compteurs pour la Commune dont certains comme celui du local Pompiers ont une consommation inexistante. Si l'on considère un abonnement trimestriel de 18 €uros H.T. par compteur, il y a peut-être une économie à réaliser. Il va suivre la question avec Philippe CANLER.

- Monique CAVILLON signale qu'il est nécessaire de prévoir le renouvellement de la cafetière pour la Salle Polyvalente.
  Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son aval pour cet achat.

- Monique CAVILLON a remarqué que la porte de la bibliothèque ne fermait plus convenablement. Il faudrait prévoir le changement de la porte avec un vitrage isolant incassable.

- Christian LABY informe ses collègues de l'avancement des travaux dans la Salle Polyvalente.

- Tandis que les employés de la Commune s'occupent du changement des dalles de plafond, Christian LABY, quant à lui, se charge bénévolement des travaux d'électricité et du changement des lampes pour un éclairage moins énergivore.

- Il s'est également informé du tarif pour l'installation d'un vidéoprojecteur. Un devis de la Société SONOLENS pour un montant de 621 €uros TTC est soumis au Conseil Municipal qui, à l'unanimité, accepte cette acquisition.

- En ce qui concerne le cimetière, Christian LABY a élaboré un nouveau règlement qu'il soumet à l'assemblée.

Règlement du Cimetière Communal

Nous, maire de la commune de FARBUS,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et L2223-1 et suivants,
- Vu la loi n° 92-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,
- Vu le code civil, notamment les articles 78 et suivants
- Vu le code pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2016.

Article 1 : Droit à inhumation

La sépulture dans le cimetière communal est due :

1) Aux personnes décédées sur le territoire de la commune.
2) Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune.
3) Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou une sépulture collective.

L'inhumation d'animaux dans le cimetière est interdite.

Article 2 : Affectation des terrains

Les terrains des cimetières comprennent :

1) Les concessions pour fondation de sépultures privées.
2) Les terrains communs affectés à la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession. La mise à disposition du terrain s'effectue gratuitement pour une durée de 5 ans. Les bénéficiaires s'engagent en contrepartie à entretenir en bon état de propreté leur emplacement. Aucune construction n'y est autorisée. Les familles ne pourront se prévaloir d'une autre durée même si la tombe n'a pas été relevée à l'issue des 5 ans.

Article 3 : Types de concession

Les familles ont le choix entre les concessions suivantes :

1) Concession individuelle au bénéfice d'une personne expressément désignée.
2) Concession collective au bénéfice de plusieurs personnes expressément désignées.
3) Concession familiale au bénéfice du concessionnaire ainsi que l'ensemble des membres de sa famille. Il est toutefois possible pour ce type de concession d'exclure un ayant droit direct.

Les concessions des terrains sont acquises pour des durées renouvelables de 30 ans et de 50 ans. Le renouvellement d'une concession est obligatoire dans les 5 ans avant son terme si une demande d'inhumation est demandée pendant cette période.

La superficie du terrain accordé est de 2 m².

Le creusement pour un seul corps est de 1,50 m. Le maximum est de 3 corps pour un creusement maximal de 2 m.

Article 4 : Acquisition des concessions

Les personnes désirant obtenir une concession dans le cimetière devront en faire la demande en mairie.

Les pompes funèbres pourront, éventuellement, faire office d'intermédiaire mais n'encaisseront en aucun cas les sommes dues pour le compte de la commune.

La durée des concessions commence à la date de la signature de l'acte de concession. Le concessionnaire devra en acquitter les droits au tarif en vigueur le jour de la signature.

Article 5 : Les columbariums

Les columbariums sont destinés exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires. Le dépôt des urnes est assuré par les pompes funèbres sous le contrôle d'un représentant de la mairie.

La durée des concessions cinéraires est fixée à 30 ans renouvelables et 50 ans renouvelables.

Les cendres non réclamées par les familles après le non renouvellement des concessions cinéraires seront dispersées dans le jardin du souvenir dans un délai de 2 ans et 1 jour après la date d'expiration de la concession.

Une urne cinéraire peut aussi être placée soit dans un caveau de famille, soit scellée solidement sur un monument funéraire familial de manière à éviter les vols et ceci en accord avec les ayants droits de la concession.

Article 6 : Les travaux

☞ Toute intervention pour travaux devra faire l'objet d'une demande en mairie. Les concessionnaires ou constructeurs devront se conformer aux indications qui leurs seront données par la mairie, même après l'exécution des travaux.

☞ Période de travaux : à l'exception des interventions indispensables aux inhumations, les travaux sont interdits aux périodes suivantes : les samedis, dimanches, jours fériés et le 31 octobre.

Article 7 : Reprise des parcelles

A l'expiration d'une concession non renouvelée et à l'expiration du délai prévu par la loi, la commune pourra ordonner la reprise de la parcelle.

La décision de reprise sera portée à la connaissance du public par voie d'affiche.

A l'issue de ces délais la commune prendra possession des biens non réclamés.

Les restes mortels ainsi que les biens de valeur qui seraient trouvés seront réunis dans un reliquaire. Les reliquaires seront inhumés dans l'ossuaire et les débris de cercueil seront incinérés.

Article 8 : Les caveaux provisoires

Les caveaux provisoires peuvent recevoir les corps pour une durée maximale de 1 mois.

Le cercueil devra être déposé dans une housse d'exhumation.

L'enlèvement des corps ne pourra être effectué que par les pompes funèbres dans les formes et conditions prescrites.

Dans ces conditions le dépôt du corps du décédé est effectué aux frais de la famille du défunt.

Article 9 : Demande d'exhumation

Aucune exhumation, sauf celle ordonnée par l'autorité judiciaire, ne peut avoir lieu sans l'accord préalable du Maire. Le demandeur devra fournir la preuve de la ré inhumation (Ex : attestation du cimetière d'une autre commune).

La demande devra être formulée par le plus proche parent du défunt. En cas de désaccord entre les parents, l'autorisation ne pourra être délivrée que par les tribunaux.

Le présent règlement entre en vigueur le 1er février 2016.
Il abroge le précédent règlement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce règlement.

➢ Nicolas VASSEUR explique que lorsque les décorations de Noël ont été démontées l'équipe a remarqué deux arbres prenant beaucoup d'ampleur sur le domaine public. L'un à la gare (qui appartient à la Commune, les employés se chargeront donc de son élagage) et l'autre en haut de la rue du Huit Mai (à voir avec le propriétaire).

Réunion du 1er avril 2016

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Une réunion préparatoire a eu lieu avec la Commission Budget il y a quelques jours.
Monsieur le Maire se retire pour l'examen du compte administratif 2015 dressé par ses soins.
Monsieur Henri FLAMENT, Maire-Adjoint, commente à ses collègues le détail des comptes.

Tableau récapitulatif : Vue d'Ensemble après Compte Administratif 2015

		Dépenses	Recettes	Différence
Réalisations de l'Exercice (mandats et titres) 2015	Section de fonctionnement	309 107,07	343 656,36	**34 546,29**
	Section d'investissement	42 997,95	36 485,47	**-6 512,48**
Reports de l'Exercice N-1	Section de fonctionnement	0	**251 805,74**	
	Section d'investissement (déficit)	**31 044,78**		
TOTAL Réalisations +	Reports	383 149,80	631 947,57	248 797,77
Restes à réaliser A reporter En N+1	Section de fonctionnement	0	0	
	Section d'investissement	50 400,00	0	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	309 107,07	595 462,10	286 850,52
	Section d'investissement	124 442,73	36 485,47	**87 957,26**
TOTAL CUMULÉ		433 549,80	631 947,57	**198 397,77**

Le Conseil Municipal,

☞ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

- ARRÊTE les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- DÉCIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
  198 397,77 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
  87 957,26 € au compte 1068 (recette d'investissement).

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Pendant les échanges préalables au budget et afin de prévoir les crédits nécessaires à certaines dépenses il est évoqué plusieurs sujets :

Subventions aux associations pour 2016

Les associations bénéficiant de subventions de la part de la Commune ont toutes eu un dossier complet à remplir. Toutes l'ont renvoyé dans les temps à Monsieur le Maire.

Après délibération, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016.

Association	Subvention accordée
Anciens combattants	70 €
Pompiers	100 €
Le temps de vivre	0 €
Chasse	300 €
Comité des fêtes	2 500 €
C.I.F.	200 €
Jumelage	500 €
Harmonie	300 €
Communes rurales	160 €
Gardes d'honneur	100 €
Foulées gohellannes	750 €

Contrat C.U.I.

Le contrat aidé pour le secrétariat se termine le 17 juillet prochain. Il va falloir prévoir son remplacement. Toutefois, dans l'attente, et pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de prévoir pendant trois ou quatre mois à un emploi complémentaire de quinze heures de cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1, et considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 4 mois maximum,
- de charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Au vu des résultats de l'exercice 2015, le budget primitif 2016 est voté comme suit :

Recettes de fonctionnement 504 771,77 €uros dont 198 397,77 €uros de reprise d'excédent antérieur.

Dépenses de fonctionnement 504 771,77 €uros dont 110 071,82 €uros de virement à la section d'investissement.

Recettes d'investissement 201 540,26 €uros dont 110 071,82 €uros de prélèvement à la section de fonctionnement et 87 957,26 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Dépenses d'investissement 201 540,26 €uros prévus dont 37 000 €uros pour le remboursement du capital des emprunts et 75 383 €uros pour l'immobilisation corporelle (sanitaires salle polyvalente, rénovation éclairage public 2ème tranche, acquisition nouveaux logiciels comptabilité, paie et élections, achat vidéoprojecteur, diverses opérations non individualisées). Le déficit d'investissement reporté est de 37 557,26 €uros et les restes à réaliser s'élèvent quant à eux à 50 400 €uros.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses et est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Une simulation est présentée par Monsieur le Maire pour étudier la différence de recettes que représenterait une hausse d'impôts ; Monsieur le Maire propose toutefois de ne pas augmenter les taux.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016.
Les résultats se résument dans le tableau suivant :

	Base d'imposition	Taux 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	582 700	11.80	68 759
Foncier bâti	319 300	19.64	62 711
Foncier non bâti	21 519	56.72	12 308

Informations Diverses

- **Sécurité rue du 8 mai 1945**

Un riverain a de nouveau attiré l'attention de Monsieur le Maire sur l'insécurité de la rue du Huit Mai. Monsieur le Maire envisage la mise en sens interdit dans les deux sens, avec un accès seul autorisé aux riverains de cette rue. La question sera étudiée plus longuement lors de la prochaine réunion du mois de mai.

- **Bureaux de la gare**

La mairie a été informée de la cessation d'activité pour liquidation judiciaire de la Société qui occupait les locaux de la gare, Taximétrise. Henri FLAMENT va se charger des différentes démarches relatives à cette question et de trouver un nouveau locataire.

- **Entrepôt du matériel de la commune**

Philippe CANLER évoque le problème de l'entrepôt des différents matériels (tracteur, remorque, bétonnière, lames,…) qui n'est pas rangé à l'abri de la pluie. Le bâtiment de Gérard LEROY rue du 11 novembre est à vendre ou est vendu. Il propose que le Conseil se prononce sur l'acquisition ou non de cet immeuble par la Commune.
Monsieur LEROY informe que le bâtiment est vendu et il y a de l'amiante. Après échanges, le Conseil ne retient pas cette idée et Monsieur le Maire soumet la construction d'un hangar dans le Parc Dudat ou le terrain de l'ancienne décharge. Le Conseil rejette cette idée. Afin de trouver une solution, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition une travée d'un hangar de sa ferme pendant 1 an.

Philippe CANLER donne lecture de différents devis arrivés pour divers travaux.

- Abattage d'un arbre dans le Parc Dudat : la Société ROUSSEL a donné son devis qui prévoit :

- soit l'abattage d'un seul sapin pour 400 €uros H.T.
- soit l'abattage d'un thuya et de deux sapins pour 590 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, afin d'éviter de nouveaux frais de déplacement, dit que la seconde solution est retenue.

- Travaux réseau eaux pluviales le long de la voie ferrée :

les différents devis arrivés en mairie s'échelonnent de 27 012 €uros H.T. à 48 300 €uros H.T. Après échange avec Monsieur CARBONNET de la C.U.A., Philippe CANLER informe ses collègues que le gainage au niveau des raccords ne serait pas nécessaire, qu'il suffirait d'un fraisage. Dans ce cas le montant des travaux serait estimé à 6 970 €uros H.T.

- Peinture Salle Polyvalente :

un devis a été établi pour la peinture de sol sur la scène. Après délibération, il est décidé que seul l'escalier sera repeint.

Anne VISTICOT présentera lors de la prochaine réunion de conseil un dossier sur le thème de la gestion alternative des eaux pluviales.

Cérémonie du 8 mai

Monique CAVILLON explique que de vieilles coupures de journaux récupérées vont permettre une exposition lors du 8 mai prochain.

Écoles

Une nouvelle organisation est envisagée pour les T.A.P. à Vimy. Nicolas VASSEUR l'exposera mardi prochain lors de la réunion d'adjoints et le sujet sera étudié lors de la prochaine réunion de conseil.

Réunion du 6 mai 2016

SÉCURITÉ RUE DU HUIT MAI

→ *A noter la présence de deux riverains pour ce sujet.*

Monsieur le Maire explique que la sécurité rue du huit mai est un réel problème.
Des aménagements ont déjà été faits, mais les excès de vitesse persistent, des automobilistes roulent sur le trottoir, et les riverains redoutent en permanence un accident, notamment avec les enfants.
Toutefois, la vitesse excessive est un problème récurrent qui touche l'ensemble du village et même tous les villages.
Précédemment le sens interdit dans les deux sens avait été envisagé. Renseignement pris, il s'avère que cette solution n'est pas réglementaire.
Monsieur DEPRET propose de mettre un stop en bas de la côte sur la R.D. venant de THÉLUS, un stop rue de la République et d'installer une barrière dans le virage en bas de la rue du huit mai.

Philippe CANLER présente à l'assemblée les informations récoltées avec le radar pédagogique pour la période de décembre 2015 à aujourd'hui :

- ⇨ 300 véhicules par jour empruntent cette voie dans le seul sens de la descente et leur moyenne est de 33,29 km/h,
- ⇨ vitesse maximum : moyenne de 50,03 km/h,
- ⇨ vitesse supérieure à 70 km/h : 10 véhicules sur la période complète,
- ⇨ l'excès de vitesse maximum : 80 km/h à 5 heures du matin.

Philippe CANLER propose différentes solutions envisageables pour parer d'une part au problème de la circulation (route très empruntée) et d'autre part au problème de la vitesse excessive.
Si l'on veut diminuer le nombre de véhicules, on peut mettre la rue en sens unique. Mais cela présente le risque d'augmenter d'avantage la vitesse.

Les coussins berlinois sont une autre alternative : mais beaucoup de véhicules les franchissent « à cheval » et cela n'a pas un impact significatif sur la vitesse.
Il existe aussi la possibilité pour « casser » la vitesse de mettre des « gendarmes couchés » assez relevés. Il s'agit en fait d'un dos d'âne, des ados en macadam, et les conducteurs, soucieux de ne pas malmener leurs amortisseurs, ralentissent.
Un tour de table des conseillers est ensuite fait et d'autres propositions en émanent :
Henri FLAMENT propose de limiter le tonnage à 3,5 tonnes : il faut voir si le camion poubelles pourrait passer ;
Nicolas VASSEUR considère que l'on n'a pas assez étudié la solution plus définitive qui serait de mettre la rue en impasse : mais le camion poubelles pourrait-il faire demi-tour ?
Philippe CANLER souligne à ce sujet qu'effectivement il faut voir cette question avec le SMAV, mais qu'il faut tenir compte aussi des services secours, de tous les autres livreurs et de la balayeuse…
Anne VISTICOT est d'accord avec Nicolas VASSEUR sur le fait qu'on aille au bout du sujet d'une façon définitive. Par contre, elle pense que si l'on met cette voie en impasse pourquoi pas toutes les autres rues ?
Monique CAVILLON propose quant à elle d'installer des jardinières.
Christian LABY déplore qu'il n'y ait pas un flash qui s'allume sur les radars pédagogiques en cas de dépassement de limite et propose de mettre une interdiction de tourner à gauche en descendant vers la rue de la République et à droite en montant vers THÉLUS, ce qui inciterait peut-être les gens à moins emprunter la rue du huit mai.
Les autres conseillers se rallient à l'idée de Philippe CANLER.
Intervention d'un riverain qui explique que la rue du huit mai est une rue où l'on transite et où le flux est important, les gens prennent la diagonale. La majorité des riverains souhaiteraient effectivement que la rue soit en impasse. En outre, il signale que si l'on prévoit des ralentisseurs, il serait alors judicieux de mettre des piquets de chaque côté pour que les gens ne roulent pas sur le trottoir.
Monsieur le Maire résume :

- Il y a lieu d'étudier la solution des ados, de voir où on les placerait, et signale que cela engendrerait des nuisances sonores.
- Un courrier va être fait au SMAV pour connaître les possibilités pour le camion poubelles.
- Intervention auprès de la Gendarmerie pour demander plus de présence dans la commune (au niveau de la mairie par exemple).
- Préparer un papier à passer dans le village pour rappeler aux parents de surveiller leurs enfants et de leur expliquer de ne pas prendre les sens interdits en vélo.

ÉCOLES

La parole est donnée à Nicolas VASSEUR qui a participé à une réunion avec Monsieur le Maire et Philippe CANLER qui a eu lieu à FARBUS en présence des représentants des affaires scolaires de Vimy. La question reste posée pour la rentrée de septembre pour faire revenir le bus à 16 heures ou 16 heures 30 car les activités périscolaires vont être mises en place jusque 18 heures 30. Une prochaine réunion aura lieu mardi. En outre, un devis va être demandé à un transporteur privé pour comparer le prix.

Questions Diverses

➢ VOISINS VIGILANTS

Les Conseillers Municipaux ne sont pas d'accord pour être référents.
Etant donné qu'on manque de référents, la question va sans doute devoir être abandonnée.

➢ DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal, la dépense (acquisition de nouveaux logiciels) ayant été prévue au chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - à l'article 2183 « matériel de bureau et informatique » au lieu du chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

La décision modificative que Monsieur le Maire propose d'adopter se décompose ainsi :

SECTION de FONCTIONNEMENT			
Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
2183	Matériel de bureau et informatique	- 2 000	
2051	Concessions et droits similaires		+ 2 000

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2 000 euros au compte 2051 par déduction au compte 2183.

- **LOCATION DES SALLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs pour la location des salles communales avaient été fixés dans la délibération du 25 novembre 2011. Un tarif mariage avait été fixé à 20 €uros quelle que soit la salle.
Il propose de revoir ce montant.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tarif spécial mariage comme suit à compter du 1er juin prochain :
↳ pour le mariage d'un résident à FARBUS : 50 €uros par jour et par salle, limité à 2 jours.
Les autres décisions prises dans la délibération suscitée restent inchangées.

Divers Travaux

Philippe CANLER informe ses collègues :

☞ **Fuite Salle Polyvalente**
Une fuite avait été détectée au niveau de la scène de la salle Polyvalente. Il s'agit du raccord des tuiles de rive avec la toiture de la scène en bac acier. Un devis a été établi par la Société Toiture Bardage Environnement d'un montant de 450,86 € HTVA

☞ **Réseau pluvial le long de la voie ferrée**
Un troisième devis a été reçu de la Société Barriquant pour un montant de 10 110 €uros HT.
La société la mieux placée est Claisse Environnement mais il fallait vérifier le diamètre des avaloirs afin de descendre le robot. Après rencontre avec son représentant, le fraisage peut se réaliser et un deuxième tronçon est à réaliser suite à l'ouverture des avaloirs. Le Conseil retient cette proposition sans la pose de manchettes sur toute la partie qui longe la voie ferrée.

☞ **Rue Mermoz**
Les travaux de bordure et de trottoirs débuteront le 17 mai 2016 par la Société Colas. Philippe CANLER a rencontré les futurs riverains de cette rue pour qu'ils réalisent les différents branchements avant le début des travaux, afin d'éviter la réouverture des trottoirs et de la chaussée.

☞ **Routes Départementales**
Le Conseil Départemental devait réfectionner une demie-chaussée de la rue Mermoz suite aux travaux de bordure, mais après sa rencontre avec le responsable du secteur, il va effectuer la totalité de cette voirie, plus un gravillonnage qui sera réalisé sur les rues de la République et du 11 Novembre et un tapis d'enrobés sera posé rue Lamartine.

☞ Henri FLAMENT signale qu'il a reçu 3 permis de construire pour le lotissement « La Petite Prairie ».
En ce qui concerne la location de la gare, tout est pour le moment en suspens ; Henri FLAMENT a eu connaissance de la possibilité d'acquérir des tables et des chaises et va se renseigner à ce sujet.

☞ Christian LABY ne réussit pas à contacter la personne responsable pour le problème de columbarium qui penche.

Une eau conforme aux exigences



L'eau du robinet es un aliment qui fait l'objet d'un contrôle régulier afin d'en garantir la sécurité sanitaire.

Ce suivi est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ars) Nord – Pas-de-Calais, qui est chargée de procéder aux analyses.

Le dernier prélèvement effectué dans notre commune, le jeudi 14 janvier 2016, conclut à une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, bactériologiques et physico-chimiques.

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

ars Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais Picardie

REÇU le 18 MAR. 2016

COMMUN. URB. ARRAS

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE FARBUS
MAIRIE

62580 FARBUS

Lille, le 29 janvier 2016

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

	Type	Code	Nom		
Prélèvement		00181705		Prélevé le :	jeudi 14 janvier 2016 à 10h15
Unité de gestion		0059	COMMUN. URB. ARRAS	par :	VAI
Installation	UDI	000609	FARBUS	Type visite :	D1
Point de surveillance	P	0000001968	R.M	Commune :	FARBUS
Localisation exacte	CANTINE RUE DE LA REPUBLIQUE EVIER CUISINE				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	7,4 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,65 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	740 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,36 mg/LCl2				
Chlore total	0,44 mg/LCl2				

Analyse laboratoire — Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
Type del'analyse : D1DIV — Code SISE de l'analyse : 00181338 — Référence laboratoire : LSE1601-4652

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,11 NFU				2,00
DIVERS MINERAUX					
Perchlorate	8,70 µg/L				
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	32,4 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00181705)

Cette eau d'alimentation respecte les exigences de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 mais ne respecte pas les recommandations en vigueur de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates. Elle est donc soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Toute l'année, vous pouvez consulter ces analyses au panneau d'affichage.

Panneaux d'Affichage



Tout au long de l'année vous pouvez consulter nos trois panneaux d'affichage, mis à jour au fur et à mesure des données reçues.

Deux sont apposés sur le mur « sapeurs-pompiers », trottoir de la mairie, et le 3ième , en face, sur le trottoir de l'église.

Vous aurez connaissance d'informations à court ou long terme comme :

- Les arrêtés du Maire : circulation, travaux...,
- Les arrêtés des permis de construire,
- Les déclarations d'ouverture de chantier,
- Les arrêtés de pêche et de chasse,
- Les diverses délibérations,
- Les convocations et les comptes rendus aux réunions,
- Toutes les circulaires de la Préfecture,
- Les enquêtes publiques,
- Les analyses de l'eau,
- Les différents travaux : SNCF, ERDF : coupures de courant...,
- Les P.V., inscriptions, radiations électorales...,
- Les publications des bancs,
- Les manifestations de notre commune,
- ... etc.

Le 3ième panneau est réservé principalement aux affiches publicitaires comme :

- Diverses infos sur le logement, les formations, le travail, la santé, la solidarité...,
- Les différentes manifestations dans les communes environnantes.

Vous organisez une réunion de famille, un anniversaire, un baptême, un mariage...
et vous n'avez pas la place chez vous pour héberger vos invités ?

Savez vous qu'un gîte a ouvert au 22 rue de la République?
Labellisé Gîtes de France 3 épis, Poppygîte vous propose un espace de 80 m^2 avec tout le confort moderne : cuisine équipée, TV écran plat, Internet via Wi-fi, machine à laver, salon de jardin, barbecue...





D'une capacité de 4 à 6 personnes, les 2 chambres à la décoration raffinée et romantique offrent une vue sur l'église Saint Ranulphe.

Depuis décembre 2015, les hôtes viennent de partout, un peu comme les combattants de 14/18 : de Vendée, de la Vienne, de Picardie, de Paris, du Loiret, de Normandie, de Bretagne et prochainement d'Ukraine, de Turquie, d'Allemagne et du Royaume Uni.
Et bien sûr, l'année prochaine, avec les commémorations de la bataille de Vimy, un afflux de visiteurs canadiens est attendu.

Le poème du major John Mc Crae, médecin militaire canadien, « In Flanders Fields » (Au Champ d'Honneur), décrit en 1915 la terrible bataille d'Ypres où les coquelicots fleurissaient. Leur couleur rouge était un symbole approprié pour le bain de sang de la guerre des tranchées.
Depuis, dans les pays du Commonwealth (Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle Zélande...) cette fleur est associée au souvenir des combattants, et tout spécialement des soldats tombés lors de la Première Guerre Mondiale, à l'instar du Bleuet de France.

Pour ne pas oublier le sacrifice de tous ces hommes, le coquelicot, poppy en anglais, décore les murs du gîte et bientôt le petit jardin extérieur.

Pour tout renseignement et réservations :
22 rue de la République à Farbus
Téléphone : 06 31 55 59 54
www.poppygite.com
www.gites-de-france.com
Chèques vacances acceptés
Matériel bébé mis à disposition, linge de lit et de toilette fournis



Sandrine DEBUICHE

Nouvelles entreprises & Assistantes Maternelles dans notre commune







Madame Annabelle AGEZ

7 rue Jeanne d'Arc à FARBUS

✆ 06 10 52 55 18

Agréée à la journée pour 1 enfant de 0 à 18 ans et 1 enfant de 3 à 18 ans.



Madame Marie-Rose DAMIENS

5 bis rue Jeanne d'Arc à FARBUS

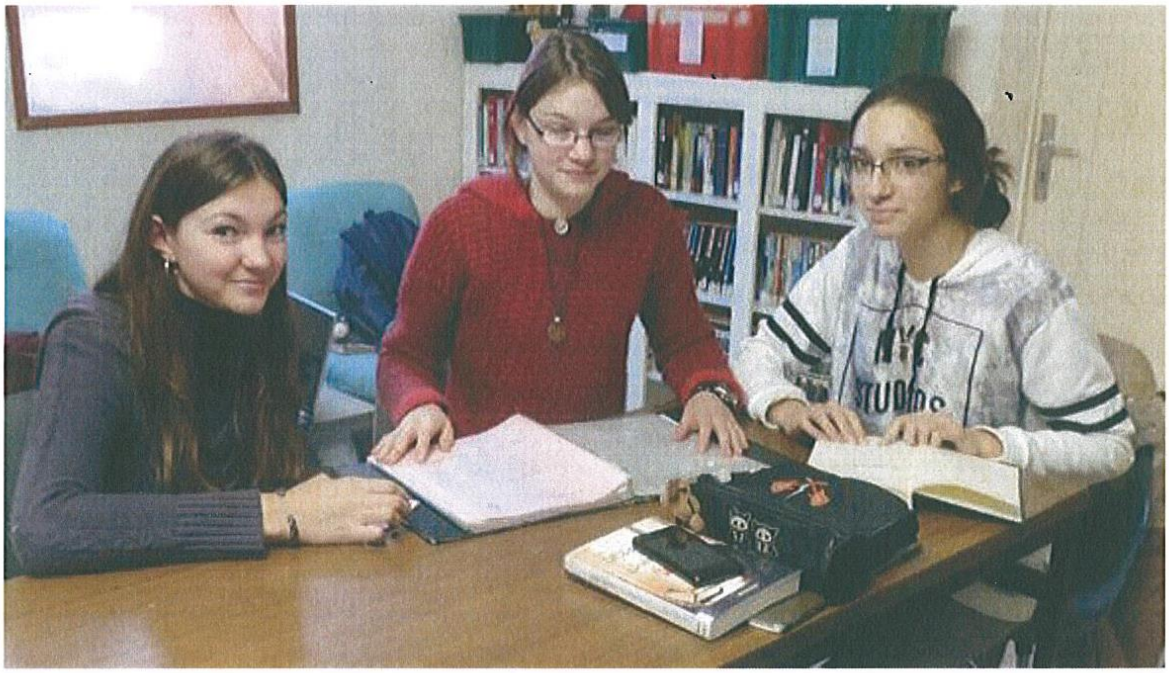
✆ 06 66 10 82 16

Agréée à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans et 1 enfant de 3 à 18 ans.

LA VOIX DU NORD - PUBLIÉ LE 18/01/2016 PAR RENÉ JACQUES (CLP)

Farbus : trois collégiennes veulent faire revivre la bibliothèque communale

Elena, Natacha et Daphné militent pour la réouverture de la bibliothèque fermée depuis au moins dix ans. À une époque où collégiens et lycéens passent davantage de temps derrière des écrans, l'initiative des trois jeunes filles, passionnées de lecture, a de quoi retenir l'attention.



Les trois adolescentes ont sollicité le soutien de la mairie, qui a mis à leur disposition l'ancien local. Pour encourager l'initiative, la municipalité a également fait poser des étagères et participé à la réalisation d'un flyer pour informer la population.

Les trois jeunes filles veulent désormais communiquer auprès des habitants et faire connaître les services qu'elles offriront… Cette communication se matérialisera de multiples façons : signalétique, accueil… L'enjeu pour Elena, Natacha et Daphné est de choisir les outils les mieux adaptés pour attirer l'attention.

Pour rajeunir la collection de la bibliothèque, les dons de livres récents sont les bienvenus. Mille ouvrages qu'il faut répertorier occupent déjà les rayonnages. Pour l'instant, les jeunes filles trient, installent. « *Il faut laisser du temps au temps* », a écrit Miguel de Cervantes. Aidons ces jeunes à poursuivre leur idée !

La bibliothèque est ouverte au premier étage de la Maison des associations, salle René Weyer, les mercredis de 14 à 17 heures.

Micro-crèche

Mille et une aventures



Projet de création d'une micro-crèche à FARBUS.
Installation prévue fin d'année 2016 (septembre/novembre)

La micro-crèche allie les avantages de l'accueil collectif (socialisation de l'enfant) et ceux de l'assistante maternelle (prise en charge individuelle).
Nous accueillerons 10 enfants encadrés par 3 professionnels diplômés (au minimum).



Retrouvez-nous sur Facebook :
Micro-crèche mille et une aventures

Un questionnaire est disponible en ligne ou dans votre mairie, afin de nous aider à cibler vos besoins et attentes.



Contactez-nous pour plus de renseignements ou préinscription:

par mail: milleetuneaventures@gmail.com
par téléphone: 07-68-61-75-84





La Grande Offensive (suite de la troisième phase)

Au IIIème CA (gal Mangin)

La 6ème DI (gal Jacquot) débouche des environs de Neuville-Saint-Vaast, carrefour des 5 chemins, en direction de la cote 140 et la Ferme de la Folie, tandis que la 55ème (gal Laporte d'Hust) s'élance vers la cote 119 et Givenchy. Leur parcours à travers un entrelac de tranchées et boyaux, de réseaux de barbelés plus ou moins détruits par l'artillerie, est parsemé de niches dans lesquelles se dissimulent des éléments du Ier b.AKR du gal Göringer qui, une fois la première vague d'assaut passée, l'attaquent à revers. Néanmoins la 55ème DI parvient à prendre pied sur la cote 119; elle se trouve alors sous les feux d'un ennemi non détecté, retranché dans le Bois de Givenchy, qui lui inflige des pertes importantes. Renforcé par la 130ème DI (gal Superbie) le Corps d'armée parvient néanmoins à prendre pied sur la cote 140 et dans les vergers de la ferme de la Folie, mais est cloué au sol par des tirs de batteries positionnées à contre-pente et non décelées. Une contre-attaque les contraint au repli.





La 23ème DI (gal Bonfait) tente des actions contre la 1ère b.DIR en direction de Farbus, Willerval et Arleux mais n'obtient que des résultats très limités.

Des combats se déroulent toute la nuit sur l'ensemble du front d'Artois. S'ils permettent aux français de se maintenir sur la plupart des premières lignes du VIème AK conquises, en revanche ils sont repoussés sur leurs bases de départ dans les secteurs des 6ème b.DIR, VIIème AK et Ier b.AKR.

La matinée du 26 semble plutôt calme; seule l'artillerie française fait preuve d'activité.

La veille à 21 h 00 en effet, le gal Foch a décidé une réorganisation du dispositif de la 10ème Armée en vue de reprendre l'attaque à 13 h 00 : les XVIIème et IXème CA se tiendront prêts à s'engager et la 154ème DI (gal Rabier) s'engagera derrière les XXXIIIème et XXIème CA.

La reprise des combats dans l'après-midi contre les IVème et VIème AK ne permettent que quelques gains de terrain à Souchez. Par contre à l'aile droite du Ier AKR et au sud de Beaurains, les vagues d'assaut sont bloquées dans leurs bases de départ par un feu de fusils et mitrailleuses intensif.

Or le gal Joffre rencontre vers 15h00 à Amiens le gal Foch et lui communique son intention d'arrêter l'offensive d'Artois, de limiter les consommations de munitions et de transférer dès que possible une ou deux divisions en Champagne, ce qui pourrait faire croire aux Allemands à un abandon de l'Artois, pour une opération décisive. Ce n'est pas l'avis de Foch qui ordonne la poursuite des combats pour la conquête des hauteurs proches de Souchez et Vimy.

Dans cet esprit le gal d'Urbal, peu satisfait des résultats obtenus, décide de faire effort sur la ligne Souchez-Lièvin. A cet effet, il adapte au XXIème CA la majeure partie de la 154ème DI et une brigade de spahis en réserve, au XXXIIIème CA un régiment de territoriaux ; il place derrière l'aile droite de l'Armée, au sud de la Scarpe, nombre de batteries lourdes qui prendront sous leurs feux les batteries allemandes dissimulées dans Angres et Liévin. L'attaque qui devait être déclenchée à 13h00 est finalement reportée à 17h00.

Hors Douglas Haig avait signalé la nécessité de réorganiser ses 21ème et 24ème DI qui avaient subi de lourdes pertes et sa volonté de charger la division de la Garde de reconquérir la cote 70 à l'est de Loos-en-Gohelle, tandis que les éléments de la 3ème division de cavalerie étaient en position au sud de cette ville.
D'autre part la 2ème DI a rendu compte d'une attaque par obus chimiques.





En prévision de cette attaque, dont il ne doutait pas, le Kronprinz Rupprecht a adapté pour prévenir les pertes de terrain, la 1ère DI de la Garde au VIème AK et la 2ème DI de la Garde au IVème AK. Le VIIème AK, dont l'aile gauche appuiera le IXème AK, conservera en renfort deux bataillons du IIème b.AK et un bataillon du XIXème AK saxon.

Le 27, les bavarois adaptés à la 14ème DI reprennent la Fosse 8 et une partie de la position Hohungskennwerk au sud de Haisnes.

Sur le front français, de nouveaux efforts contre la cote 119, par les 60ème, 61ème et 57ème bataillons de chasseurs de la 70ème DI aboutissent encore à de sanglants échecs contre la tranchée « de Brême », installée à contre-pente et donc restée intacte, dont les mitrailleuses balayent le glacis.

En réserve à Ficheux, la 154ème DI (gal Rabier) est amenée d'urgence le 28 à Souchez. Aussitôt elle lance les 41ème et 43ème RIC à l'assaut de la cote 119 dont la pente abrupte protège relativement des feux trop rasants. Ils l'emportent dans un dernier effort; ils peuvent alors couvrir les actions des 13ème et 70ème DI. Ils s'étalent ensuite jusqu'à la crête atteinte le 11 octobre. Elle relèvera par la suite la 55ème DI sur la cote 119. La division se maintient sur cette position jusqu'au 30 novembre; elle est alors dirigée sur Lure.

La 6ème DI (gal Jacquot),partant des 5 chemins, coordonne son action avec celle de la 55ème DI , progresse de 1 000 m en direction de la ferme de la Folie et parvient à la cote 140.

Mais les allemands ont acheminé d'importants renforts et accumulé de nombreuses pièces d'artillerie lourde qui, en plus des 77m/m divisionnaires, sèment la mort et les destructions. Nos troupes qui comptent déjà quelque 40 000 hommes hors de combat doivent abandonner les terrains conquis au prix d'efforts inouïs ; ils ne conservent que les ruines de Souchez, tandis que le IIIème CA est repoussé aux lisières est de Neuville Saint-Vaast.

Afin d'étendre les premiers gains de terrain réalisés dans Souchez et au sud, les 54ème (gal Rabier), 158ème (gal Bolgert) et 130ème DI (gal Superbie) rivalisent avec la 123 saxonne et le VIème AK. Les combats des jours suivants sont violents et acharnés. Des actions menées en direction d'Angres, de la Giessler höhe et de Neuville-Saint-Vaast n'obtiennent guère de succès.

Durant la nuit le maréchal French, dont les réserves sont épuisées, réclame un appui immédiat. Dès le matin le gal Foch dépêche la 152ème DI (gal Cherrier) du IXème CA auprès de la 42ème division territoriale anglaise et décide de relever le IXème CA(gal Curié) par le XVIIème CA (gal Dumas)et de placer la 88ème DIT (gal Gallet) derrière l'aile gauche de la 10ème Armée.

La percée réussie au sud de Souchez menace le Vème AK et contraint la 11ème DI à refluer sur la Prinz Reuss Stellung. Et dans l'après-midi du 28, la Giessler Stellung entre Souchez et Neuville est submergée à son tour, privant les observateurs d'artillerie d'une importante position. Cependant la 123 saxonne parvient, au prix de lourds sacrifices, à en reprendre une partie.

Dans son compte-rendu du soir la 6ème Armée annonce que l'adversaire aurait atteint les lisières sud de Givenchy et submergé les tranchées de La Folie; après un premier échec, une seconde contre-attaque est en cours, menée par 12 compagnies de la 11ème DI et de la 1ère DI de la Garde, dont on est sans nouvelle. Plus aucune réserve n'est disponible.

En retour le haut commandement impérial ordonne à la 2ème Armée de mettre à la disposition de la 6ème une division (gal Hartz) composée de 9 bataillons d'infanterie, 1 escadron de cavalerie, 8 batteries dont 2 lourdes. Les premiers devront arriver en gare de Rouvroy le 29 matin. La 6ème Armée recevra en outre, si nécessaire, la 88ème Brigade, stationnée à Lille et qui sera remplacée par une brigade de la 53ème DIR en provenance de la 4ème Armée. Une escadrille de bombardiers est également mise à sa disposition.

Epuisées, les troupes de Souchez et de la Giessler Höhe doivent être relevées par la Garde. En conséquence le VIème AK doit, outre les secteurs dévolus aux 11ème et 12ème DI, étendre sa responsabilité à deux sous-secteurs régimentaires de la 1ère b.DIR et donc apporter son soutien au XIXème AK saxon aux prises à de violents combats. Si la 2ème division de la Garde (gal von Hoehn) relève facilement dans la nuit la 123 saxonne, la 1ère division (Prinz Eitel Friedrich) est engagée dans de vifs combats à La Folie contre les 6ème DI (gal Jacquot) et 55ème DI (gal Laporte d'Hust).

Lorsque le jour se lève le 29, il appert que la percée en direction de Givenchy n'a pas donné les résultats escomptés : des tronçons de tranchées ont été enlevés près de la crête et au sud du village, mais l'objectif final n'est pas atteint.

Le VIème AK, dont l'attrition est forte, doit être retiré et regroupé à Cambrai. Le secteur est confié au gal von Plattenberg, commandant le Ier Korps de la Garde (GAK). Il s'y trouve encore des éléments du VIème AK mêlés à ses unités.

Le QG impérial annonce l'envoi sur Valenciennes, à partir du 30 septembre et à raison de 30 trains/jour, du XI ème AK relevé de Russie; la 6ème Arme manifeste sa préférence pour une arrivée à Douai de façon à en disposer au plus vite et pour une implantation provisoire en zone calme afin d'y apprendre les rudiments de la guerre de positions. L'EM/6 se resserre sur Lille sous la protection d'une batterie de mortiers prélevée sur l'Armée de von Falkenhausen.

Le 29 au soir le gal Foch rencontre le Mal French à Lillers ; ils décident d'une offensive combinée pour le 2 octobre, après réorganisation des forces.

La 6ème Armée publie son bilan : depuis le 21 septembre elle a fait 3 400 prisonniers et capturé 23 mitrailleuses, mais a perdu 657 officiers et 29 000 soldats. Les pertes les plus importantes sont enregistrées par :
le VIème AK, 7 100 - IV ème AK, 3 600 - 117ème DI, 5 600 - 123ème DI, 2 500 - 26ème Brigade, 2 200.

La relève de l'aile droite britannique par le IXème CA prend du retard et oblige le Gal Foch à différer le début de la nouvelle attaque qu'en accord avec le gal Joffre il avait fixé au 2 octobre. Après concertation avec le Mal French, la date du 6 est retenue. Le délai sera utilisé de façons particulières. Le Commandement français envisage une offensive simultanée en Artois et en Champagne. L'EM/6, pour sa part, juge impossible une opération anglaise contre et au nord de Loos-en-Gohelle ; il pense que ce sera le Korps de la Garde qui supportera le poids de l'action principale, puisqu'avec le renfort de la division Hartz il a relevé les 11, 12 et 123ème DI.

Pour reconquérir les terrains récemment perdus, l'engagement de la seule 88ème Brigade saxonne (104ème et 134ème RI) n'est pas suffisant ; des troupes fraîches sont nécessaires. Pour rendre disponibles de nouvelles forces

le Kronprinz pense que la meilleure solution est de remplacer, à l'aile droite de l'Armée, le IIème b.AK par le XIème arrivant de Russie ; mais il est devancé par une décision prise dans l'après-midi du 30 par le QG impérial : ce IIème b.AK relèvera le VIème AK épuisé, dont le chef, le gal Pritzelwitz est malade.

Réunissant ses grands subordonnés le 1er octobre, le Kronprinz les exhorte à tenir bon et coûte que coûte sur les positions du moment. Il ne peut donner satisfaction au commandant du Garde Korps 1, qui réclame deux brigades fraîches avant de pouvoir relever le VIème AK en totalité.

Or à l'ouest et au sud de Givenchy où les combats continuent, le Garde Korps 1 ne trouve aucun réseau de tranchées et boyaux nouvellement aménagé, ni ravitaillement en quantités suffisantes. Des unités des 11ème et 12ème DI, qui auraient dû être relevées, sont toujours là et enregistrent toujours de nouvelles pertes.

Le 3 octobre après-midi le XXIème CA perce à nouveau à l'ouest de Givenchy et parvient aux lisières du village, mais les chasseurs de la 70ème DI, qui avançait conjointement vers la cote 119 sont pris à partie par des mitrailleuses installées à contre-pente dans la tranchée de Brême. Le lendemain au prix de pertes très lourdes, une contre-attaque de la 1ère DI de la Garde parvient à les refouler ; mais l'épuisement des saxons encore présents et des Gardes est tel qu'il nécessite l'engagement de la 88ème brigade saxonne.

Le remaniement du dispositif ordonné par le Haut Commandement impérial débute le 6. Le Ier b.AK est inséré (1ère et 2ème DI) en renfort du VIème AK sur une longueur de 600 m au sud de la Giessler Höhe jusqu'à la limite nord du Ier b.AKR ; son commandant, gal von Xylander conservera à sa disposition jusqu'au 11 octobre la division Hartz.

La 6ème Armée rend compte de ce qu'en raison de la perte d'une partie de La Folie et de la Prinz Eugen Stellung, la défense n'est plus articulée en profondeur sur une largeur d'environ 3 Km et n'est plus assurée que par une seule ligne de tranchées non encore réaménagées. La Reprise de la position Prinz Eugen s'avère indispensable pour conserver la position entre Givenchy et le chemin de Neuville-Saint-Vaast à Thélus. A lui seul, le Ier b.AK ne peut réussir cette action : la 1ère DI de la Garde doit être renforcée par au moins 5 bataillons saxons et des éléments du VIème AK. Mais le QG impérial refuse de mettre le Garde Korps à la disposition de la 6ème Armée. Il doit rester au Ier b. AK pour reprendre la Giessler Höhe de plus grande importance que la Prinz Eugen.

Au IVème AK, la relève de la 117ème DI est assurée sans encombre par la 28ème brigade de réserve et un régiment de la 4ème Armée. D'autre part la 8ème DI reçoit un régiment supplémentaire.

Le calme relatif de l'adversaire lui semblant une occasion propice, Sixt von Arnim lance, après une préparation d'artillerie de trois heures et demie, une attaque le 8 octobre à 5h00 : en liaison avec l'aile droite de la 7ème DI, cinq régiments, 256 RIR, 106 saxon, 153,93, 72ème RI surgissent à l'est et sud-est de Loos-en-Gohelle. Mais un épais brouillard a empêché les observateurs d'artillerie de bien régler les tirs de préparation et les fantassins se heurtent à des réseaux de barbelés quasi intacts, à des anglais mordants et combatifs et à des français à la cote 70. Perdant 3 000 hommes, ils sont refoulés sur leur base de départ, mais non poursuivis.



Le mauvais temps fait différer au 11 octobre le début de l'offensive franco-anglaise.

Face à 16 divisions anglaises et 19 françaises, la 6ème Armée du Kronprinz Rupprecht de Bavière aligne 21 divisions et demie appuyées par 902 canons de campagne, 271 pièces d'artillerie lourde, dont 71 à tir tendu. Le Ier Korps de la Garde est déjà soumis à des feux d'artillerie lourde ; malgré tout, sa 2ème division se maintient sur la Giessler Höhe, mais plus au sud, la 1ère du Prinz Eitel Friedrich de Prusse est contrainte d'abandonner le Carrefour des 5 chemins. Les tirs de préparation et de destruction s'étendent dans la journée du 11 au Ier AK bavarois qui a commencé à relever dans son secteur le Korps de la Garde.

L'offensive est déclenchée à 17h00.

En dépit de tirs rasants les vagues d'assaut françaises s'avancent sur un fond de tableau illuminé par les boules de feu révélant les emplacements de leurs batteries.

Dans les secteurs des VIIème et IVème AK, les anglais avancent précédés par un barrage roulant d'obus explosifs, fumigènes et chimiques, en direction du Hohenzollernwerk ; les régiments du IXème CA français, de part et d'autre de la nationale Arras-Béthune attaquent le secteur du Korps de la Garde et l'aile droite de la division Hartz ; conjointement XXXIIIème et XXIème CA s'emparent du Bois d'Angres tandis que le XIIème CA s'enfonce dans le nouveau secteur dévolu au Ier b.AK. Le gal von Xylander tente une contre-attaque en vue de reprendre les positions perdues le mois dernier par le VIème AK, mais il ne parvient pas à repousser les français solidement installés.

Les deux jours suivants, le Korps de la Garde parvient à reprendre le Carrefour des 5 chemins mais échoue dans sa tentative sur le Bois d'Angres. Face aux Anglais, plusieurs positions du Hohenzollernwerk et du Kies grabe sont aussi reconquises.

Le 13 von Falkenhayn prescrit la relève du Korps de la Garde par le IXème AKR en provenance de la 2ème Armée et annonce l'envoi sur Valenciennes et Cambrai du XIIIème AK composé des divisions de réserve 1 et 4 de la Garde.

Fin octobre la 6ème Armée dénombre la perte de 1 100 officiers et 50 000 hommes au cours de ces batailles d'automne, durant lesquelles elle a consommé 1 200 000 obus d'artillerie de campagne et 236 000 pour l'artillerie lourde.

La 10ème Armée qui, de son côté, enregistre la mise hors de combat de quelque 40 000 hommes, a fait 2 600 prisonniers, pris 9 canons et un grand nombre de mitrailleuses, mais ne conserve que les ruines de Souchez, tandis que le IIIème CA a été reconduit aux lisières est de Neuville-Saint-Vaast.

L'hiver 1915-1916

Pour les grands états-majors la Grande offensive d'Artois est peut-être terminée, mais dans les tranchées la guerre continue au gré du temps certes, mais aussi un peu selon la volonté des commandants de corps d'armée. La météo va se révéler encore plus mauvaise que l'année précédente : dans les tranchées, la boue va remonter au-dessus des genoux et le terrain se transformer en une lourde pâte visqueuse qui engloutit caillebotis, boisages, sacs de terre amenés au prix d'efforts inouïs et trempe les vêtements couverts d'une carapace de boue. Et le froid persistant va provoquer de nombreuses endémies et gelures qui, bien souvent entraîneront des évacuations vers les hôpitaux de l'arrière. Et c'est ainsi que :

- au IXème CA, la 17ème DI (gal Lancrenon) relève début octobre la 47ème britannique entre la route de Lens-Béthune et le puits 14 de Loos-en-Gohelle et repousse une attaque allemande. En réserve d'Armée durant deux semaines, elle passe par les secteurs de Bully-Grenay, puis de Bruay avant de revenir à Loos le 13 février. Entre temps elle a perdu la 34ème Brigade au profit de la 152ème DI, mais récupéré la 304ème Brigade. Elle relève alors la 43ème DI dans le secteur Aix-Noulette Bois en Hache où elle subit de nouvelles pertes. Elle sera relevée par les Anglais le 14 mars.
La 18ème DI (gal Lefebvre), du 30 septembre au 7 janvier, remplace les Anglais dans le secteur de Loos et du Double crassier. En repos au camp de Saint-Riquier en février, il succède à la 81ème DIT (gal Bajolle) à la Fosse Calonne, Lorette et Bois en Hache. Les Anglais la relèvent le 1er mars.
- au IIIème CA, la 23ème DI (gal Bonfait), après ses succès limités vers Farbus et Willerval, occupe un secteur à l'est de Duisans où elle repousse une violente attaque du 23 au 26 janvier. Elle est transférée sur Montdidier le 11mars.
La 55ème DI (gal Laporte d'Hust), qui a beaucoup souffert (cf supra) est retirée le 22 novembre pour "se refaire"; selon un article signé Germain (La Guerre 1914-1918 -Edit.Quillet),"elle a perdu plus que ses effectifs."
la 24ème DI(cel Méric), dans le secteur de Neuville-Saint-Vaast, subit de pertes sensibles dans les explosions de mines et les combats de janvier et février. Elle est relevée en mars par les Anglais.
- au XVIIème CA, les 33ème DI (gal Delmotte) et 34ème DI (gal de Lobit) tiennent les secteurs de part et d'autre d'Arras et Saint-Laurent-Blangy jusqu'au 2 mars et leur relève par les anglais.
- au XXIème CA, la 43ème DI (gal Lombard) reste au Bois en Hache et Givenchy. Le 3 décembre, passe sous le commandement du gal de Boissoudy avant de partir à Frévent le 7 janvier pour reformation et instruction.

La 58 DIR (gal Niessel),"la division du tonnelier Bartas", après avoir suivi le XIIème CA dans ses opérations, travaille à la réorganisation du terrain avant de partir en janvier à Petite Synthe.

- au XXXIIIème CA, la 70ème DI (gal Nadant) a relevé début octobre la 6ème DI (gal jacquot) dans le secteur de La Folie, s'y maintient malgré de nombreuses attaques ennemies, notamment le 8 février où sa première ligne a été percée. La 152ème DI la relève le 22 février.

La 77ème DI (gal Pillot) reste à Souchez. Le gal de Cugnac prend le commandement le 28 janvier, avant son départ pour Montdidier le 25 février.

La 81ème DIT (gal Bajolle), en appui de l'aile droite britannique jusqu'au 12 janvier, date à laquelle elle passe au IXème CA. Elle est relevée par la 18ème DI le 5 Février.

La 88ème DIT (gal Gallet), renforcée de 2 600 cavaliers "démontés" du Ier CC, assure la liaison avec la 55ème britannique jusqu'au 12 février ; elle rejoint alors la 6ème Armée.

La 130ème DI (gal Superbie) tient le secteur Chanteclerc - Roclincourt jusqu'au 9 novembre, passe en réserve à Avesnes-le-Comte, relève la 13ème DI à Souchez le 23 décembre, y repousse une attaque le 21 février. Relevée par la 17ème DI le 1er mars, embarque pour les Vosges.

La 152ème DI (gal Andrieu, depuis janvier), jusqu'alors en réserve d'Armée, relève le 18 février la 70ème DI dans le secteur de La Folie.

Comme déjà vu, la 154ème DI (gal Rabier) reste dans le secteur de Givenchy, conquis de haute lutte, jusqu'à son départ pour Lure le 30 novembre.

On peut estimer les pertes des deux camps au cours de ces trois offensives d'Artois à 280 000 hommes.

Durant cette saison hivernale le Général Foch a adressé au Général en chef plusieurs notes tirant les leçons d'une année de grande offensive. Ainsi le 10 novembre il insiste sur l'insuffisance de pièces d'artillerie lourde et le manque de munitions pour la préparation et le soutien des offensives, la pénurie d'artillerie de tranchée et reproche à l'artillerie divisionnaire de ne pas appuyer au plus près ses unités abonnées. Il déplore l'inefficacité de nos appareils émetteurs de gaz et préconise la fabrication d'obus à gaz et leur emploi.



Obus à gaz

Et le 21 janvier il remarque que « l'offensive doit être au total une série d'actions successives avec beaucoup d'artillerie et peu d'infanterie et il ajoute que cette forme de lutte pour l'avenir révèle la possibilité d'offensives larges et répétées, si l'on dispose de beaucoup de canons et de beaucoup de munitions. »

L'attaque le 21 février du camp retranché de Verdun bouleverse les plans à peine ébauchés, une semaine plus tôt, au cours d'une conférence interalliée tenue au Q.G de Chantilly, pour une vaste offensive dans la Somme vers le 1er juillet.

Les troupes britanniques relèvent leurs camarades français sur l'ensemble du front d'Artois pour leur permettre de gagner "l'enfer de Verdun" qui, selon un survivant nonagénaire, qui a connu les deux, « n'était rien à côté de celui de Lorette. »

à suivre : « La Bataille de Vimy »

Liste des associations et clubs

Amicale de la Poste Cours de Cuisine Enfants et Bien-être	Président Animatrice	Jean-Michel ROBILLARD Véronique VANSTEIRTEGHEM	11 rue Sadi Carnot 62580 VIMY 5 rue Abel Bergaigne 62580 VIMY	03 21 58 74 14 06 75 25 23 91 veronique_vansteirteghem@hotmail.com
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Président	Marc CARIDROIT	13 rue Guynemer 62580 FARBUS	03 21 59 79 55
Anciens Combattants	Président	Paul HUBAUX	24 rue Lamartine 62580 FARBUS	03 21 73 71 85
Association des Parents d'Élèves de Vimy et Farbus	Président	Nicolas BERNARD	26 rue Claude Debuissy 62580 VIMY	03 21 48 68 92 06 82 92 77 07 nico-bernard@orange.fr
Association des Parents des Anciens Elèves	Président	Francis MONBORGNE	6 rue Georges Bizet 62580 VIMY	03 21 73 77 55 06 88 88 77 55
Chasseurs d'Images farbusiens Club Photo : CIF	Président	Dominique FOULON	3 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	foulondomi62@bbox.fr
Club de Peinture	Président	Jean-Claude PIERRU	14 rue de Farbus 62580 WILLERVAL	03 21 48 74 53 06 81 89 77 05
Club « Le Temps de Vivre » Club des Aînés	Président	Michel MASCIANTONIO	60 rue Mermoz 62580 FARBUS	03 21 55 40 07
Comité de Jumelage	Présidente	Muriel BOURGEOIS	25 rue de la République 62580 FARBUS	03 21 55 92 80 06 20 41 64 15
Comité des Fêtes	Présidente	Sylvie TINCQ	16 rue du 11 Novembre 62580 FARBUS	06 75 70 37 11 stincq@free.fr 03 21 48 73 18
Danse « Le Country Club »	Président Animatrice	Jean-Michel ROBILLARD Pascale CHOISY	11 rue Sadi Carnot 62580 VIMY 6 rue Guynemer 62580 FARBUS	03 21 58 74 14 06 21 06 15 76
Les Gohellans	Président Secrétaire	Jean-Paul MAGNIEZ Geneviève LEBRUN	12 rue du 11 Novembre 8 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	03 21 59 78 89 03 21 59 79 59 foulees.gohellannes@sfr.fr
Société de Chasse	Président	Sylvain MOREL	17 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	03 21 22 57 84

LE TEMPS DE VIVRE



En ce début d'année, la gourmandise avait attiré de nombreux adhérents du club. Ainsi, des têtes furent-elles couronnées après avoir dégusté la galette.









Tous les 15 jours, le vendredi après-midi, de 14 heures à 18 heures :

Jeux de cartes, triominos, scrabble et autres jeux sont à l'honneur.

Le dernier vendredi du mois, nous fêtons les anniversaires.









C'est dans la joie et la bonne humeur que nos convives se sont retrouvés, vendredi 4 mars 2016, pour apprécier un bon repas.

Michel MASCIANTONIO, Président du Club, a accueilli Monsieur Jean François DEPRET, Maire de Farbus et l'ensemble des adhérents. Il leur a souhaité de passer un agréable moment en cet après-midi festif.

Cette année fut encore une réussite pour l'Arbre de Noël.



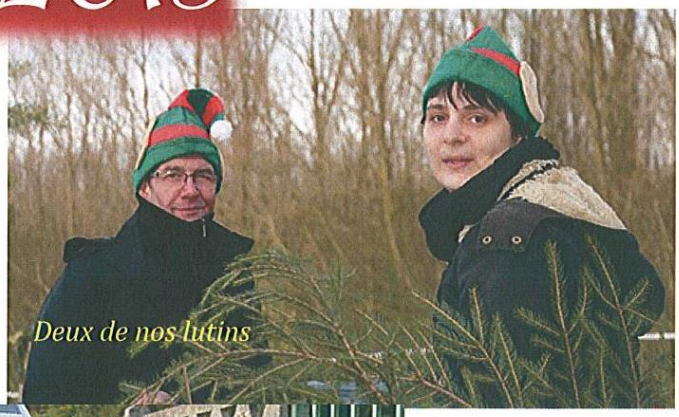


Le tour du village

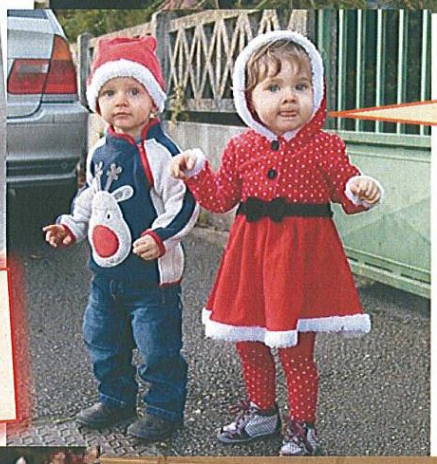
Arbre de Noël 2015

Une décoration superbe, un beau travail des bénévoles. Merci !





Deux de nos lutins

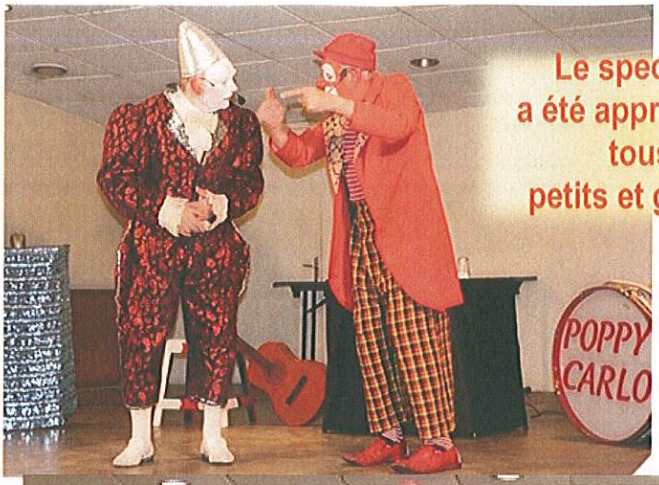


« On attend Papa Noël ! »

Une belle réussite pour la traversée du village. Le Père Noël était encore très attendu par les enfants.



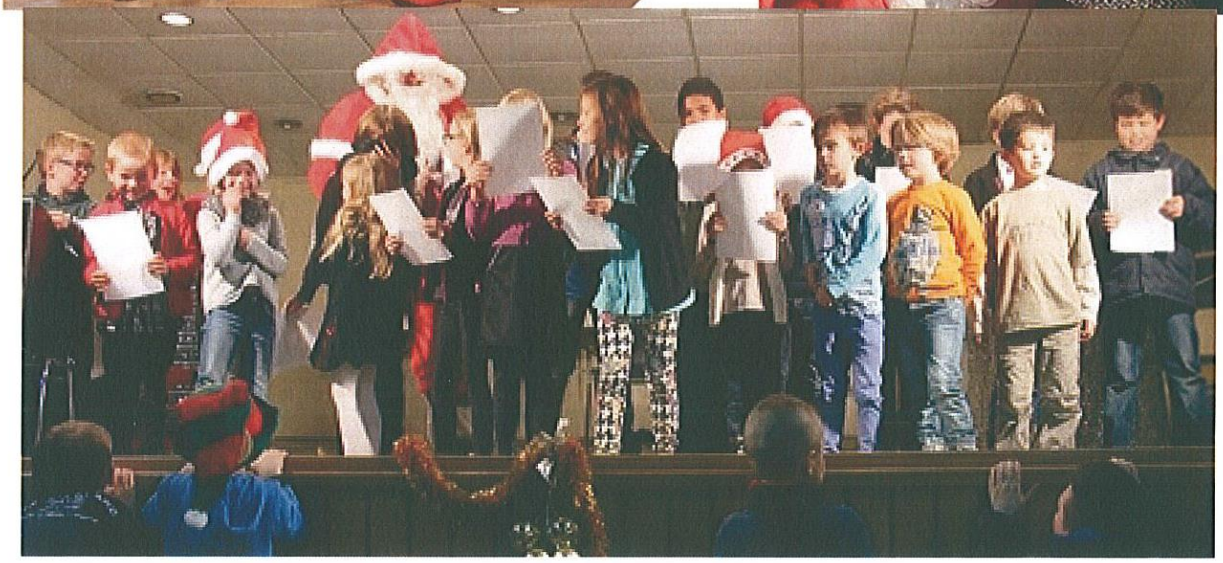




Le spectacle a été apprécié par tous, petits et grands.



Petit bonhomme très impressionné



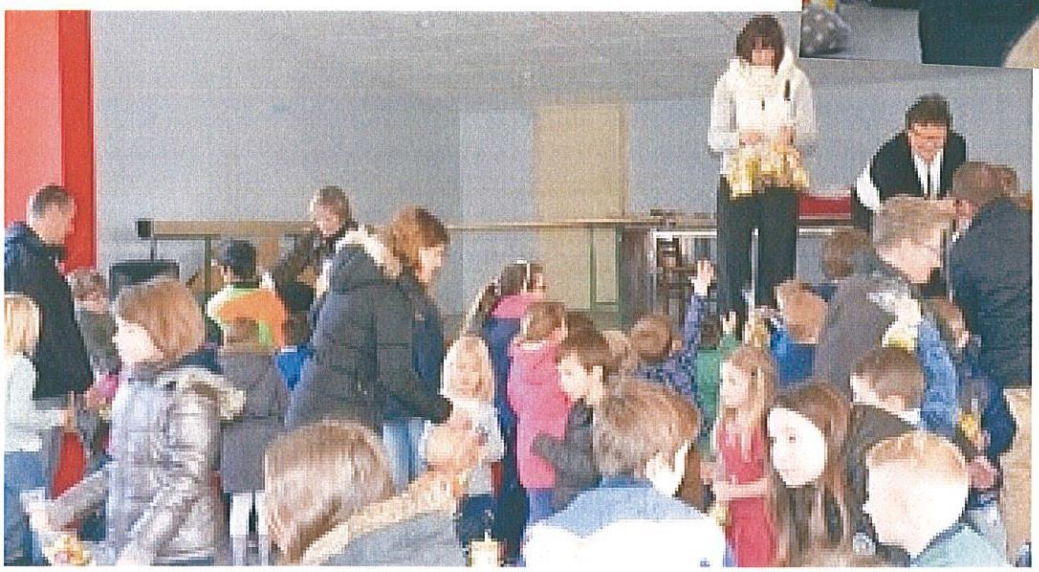
Le poème des enfants



Les extérieurs étant interdits, un conte a été narré aux enfants relatant l'histoire d'une jeune cloche voulant faire plaisir aux enfants du village.



Malgré une alerte météo, la chasse à l'œuf a bien eu lieu mais sous une nouvelle formule.



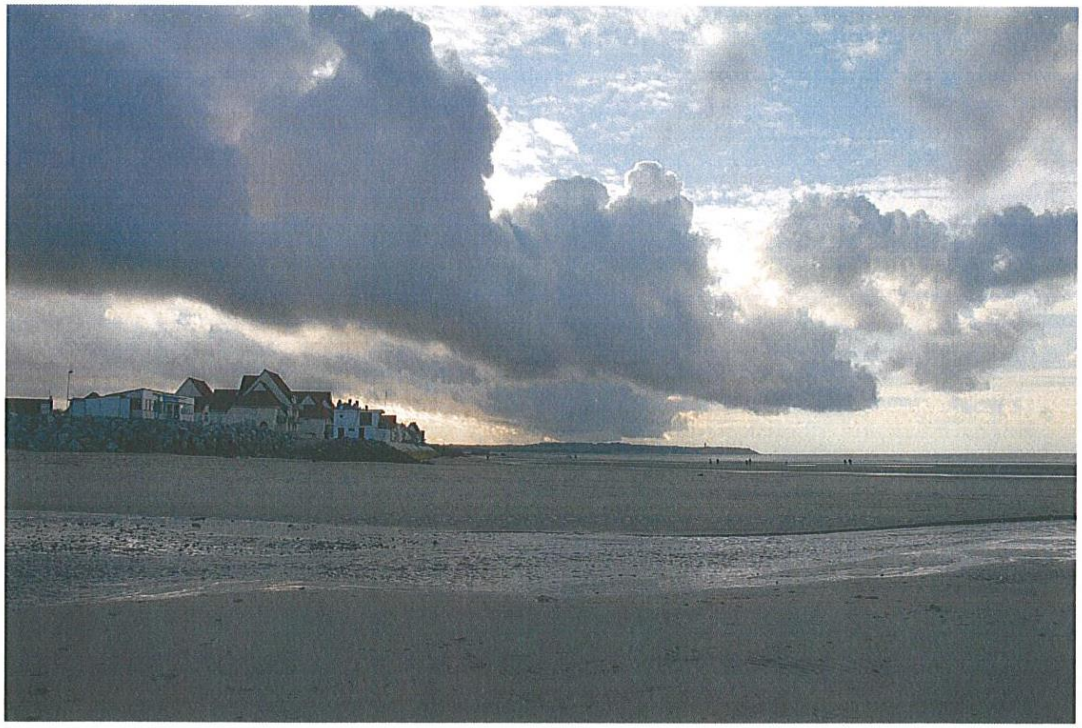
Même si « la chasse » n'a pas eu lieu, tous les enfants ont été récompensés.

Les chocolats étaient au rendez-vous.

Sylvie TINCQ,
Présidente du Comité des Fêtes

« LE CIEL »



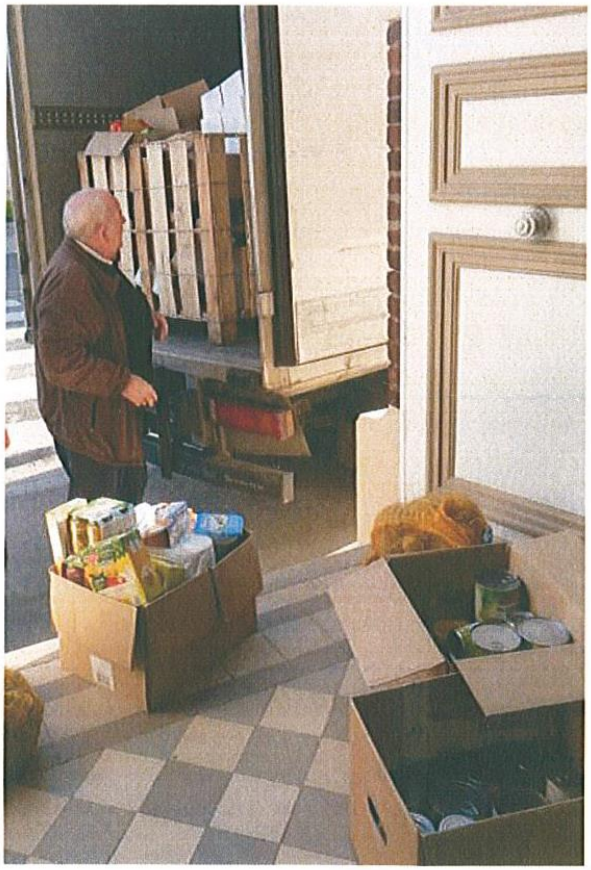


Les Chasseurs d'Images de Farbus auront le plaisir de vous rencontrer les 19 et 20 Novembre 2016 à l'occasion de l'exposition sur le thème « Le Ciel ».

Dominique FOULON
Président du Club Photo C.I.F.
(Chasseurs d'Images Farbusiens)

La Banque Alimentaire





Samedi 27 février, lors du ramassage annuel,

nous avons récolté près **d'1 tonne de produits alimentaires** (dont 500 kgs de pommes de terre)

grâce à la générosité des Farbusiens.

MERCI !

LES GOHELLANS
Commune de FARBUS

PARCOURS DU CŒUR 2016



Le 3 avril, c'est Bailleul qui nous accueillait.

Plus de 60 marcheurs, Farbusiens et Bailleullois ont parcouru la campagne.





Dans la salle des fêtes, une sympathique collation nous attendait !





Un secouriste nous a initiés aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur.

L'Association « Les Gohellans »

Geneviève LEBRUN



Ce soir, c'est soirée Ch'TI DISCO !!

Ambiance festive ce 12 mars 2016! !

A l'appel de l'association LES GOHELLANS, les adhérents sont venus nombreux à cette soirée CH'TI DISCO.

Chacun avait mis du sien pour trouver le déguisement de circonstance!

Certains étaient méconnaissables, la fête s'est poursuivie tard dans la nuit au son de la musique DISCO.
Encore merci aux organisateurs pour cette belle soirée!



Avant la course :

Depuis quelques années, est organisée une préparation pour les foulées Gohellanes ;

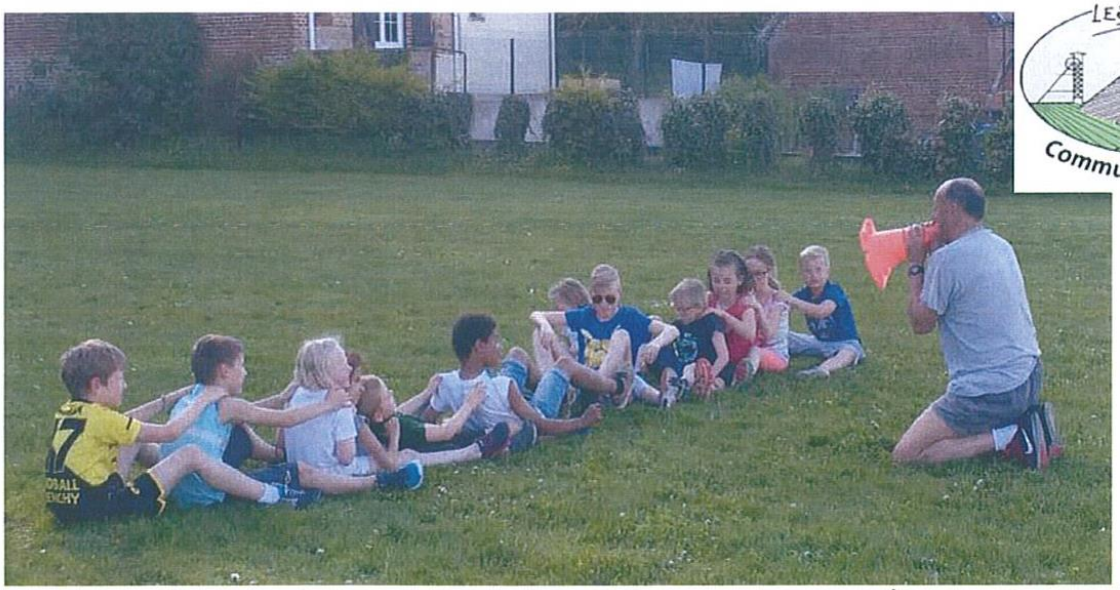
Un temps pour les plus jeunes et un second pour les adultes.

Au menu : un travail foncier et un fractionné et tout cela se passe dans la convivialité.

Le groupe s'étoffe et est demandeur pour une suite. L'association "les gohellans" envisage donc de proposer à partir de septembre, une fois par semaine de se retrouver pour un entraînement commun.

A ce jour, le regroupement se faisait le vendredi de 18h30 à 19h pour les jeunes et 19h à 20h pour les moins jeunes. Avec les personnes volontaires nous nous retrouverons le vendredi 9 septembre à 19h devant l'église de Farbus pour décider ensemble du jour et de l'heure...

Invitez vos amis qu'ils soient de Farbus ou non...confirmé ou débutant, coureur ou marcheur !



L'Association "Les Gohellans"

600 Participants !!

Le temps particulièrement clément le jour de la course, a contribué à la réussite de cette belle fête des foulées gohellannes.

26ème édition, et comme à notre habitude tout le monde y a trouvé son compte: marches, courses, trail et animations enfants avec une animation continue dans les rues de Farbus durant toute l'après midi.

Cette réussite c'est la vôtre ! bénévoles, spectateurs et participants, alors MERCI à tous !

Partant pour les 27 ème ?





LES GOHELLANS
Commune de FARBUS



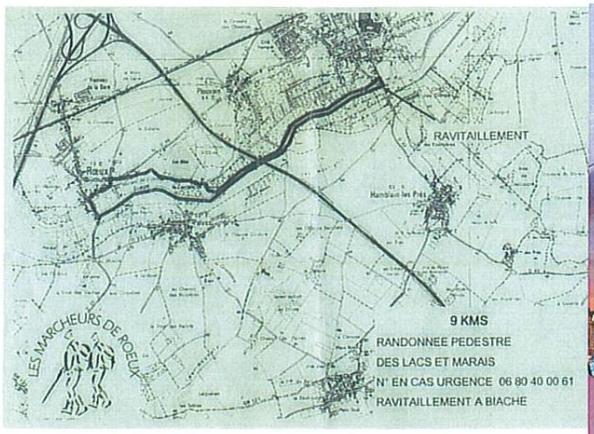


retrouvez toutes les photos de la course sur notre site :
http://foulees.gohellannes.free.fr

Nicolas VASSEUR

RANDOS

Envie de garder la forme, de passer un moment convivial …







Nous organisons des randos ou participons à celles du secteur.

Venez marcher, à votre rythme, avec nous …

Rejoignez la section « Randos/Sorties » des Gohellans !

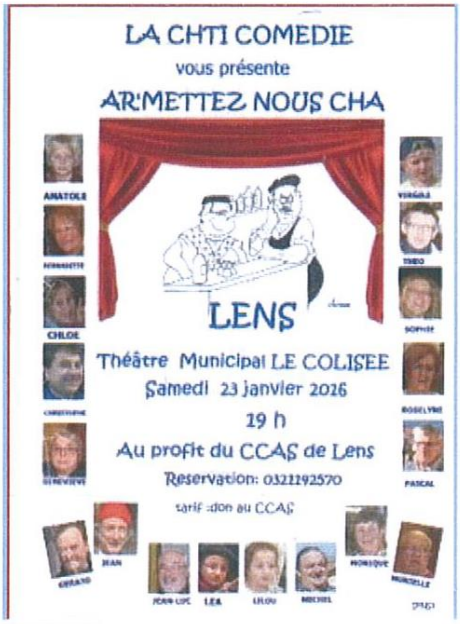


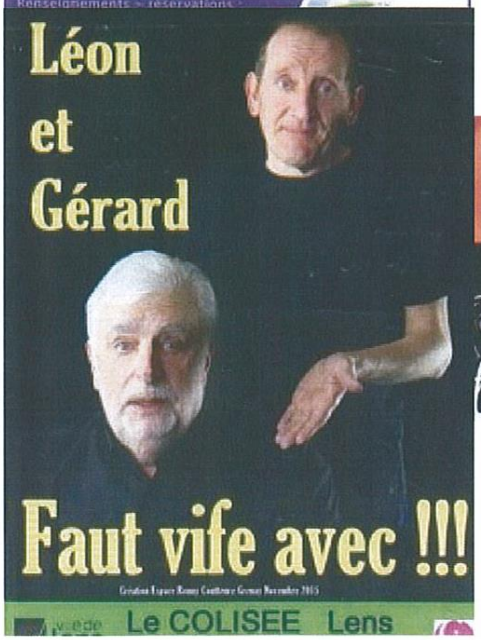
SORTIES

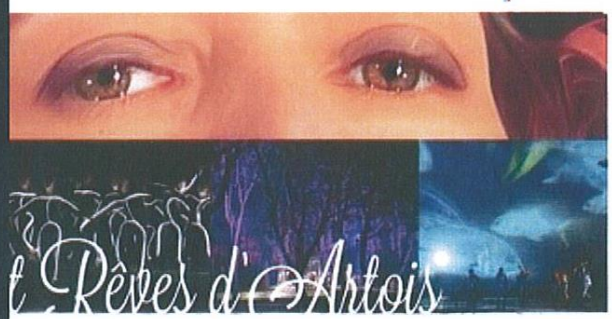
Notre association « Les Gohellans », propose aux adhérents des sorties dans les environs.

Nous nous déplaçons en co-voiturage à frais partagés et offrons 1 tarif réduit.

Voici les spectacles auxquels nous avons assisté cette année.







N'hésitez pas à nous rejoindre !!!

LES GOHELLANS
Commune de FARBUS

Geneviève LEBRUN

DUCASSE 2016

UN VILLAGE EN FÊTE LE WEEK-END DES 4 ET 5 JUIN

Tout commence le samedi après-midi avec le concours de belote organisé par la société de chasse.

Un traditionnel qui rassemble amateurs dans le but de passer un après-midi agréable à « taper le carton ».





Chaque participant s'est vu remettre un lot.
Les gagnants, des farbusiens Henri et Lucie.

Le dimanche commence par une brocante qui a pris un air triste puisqu'elle a été annulée en raison du mauvais temps.

La météo très capricieuse n'a pas empêché le Comité des Fêtes de faire une ducasse digne de ce nom.







Nous avons eu beaucoup de chance. Le soleil est arrivé juste à temps pour l'apéritif concert au cours duquel une récompense aux enfants entrant en 6ème a été remise par Mr le Maire, les Adjoints et Conseillers ainsi que la Présidente du Comité des Fêtes.

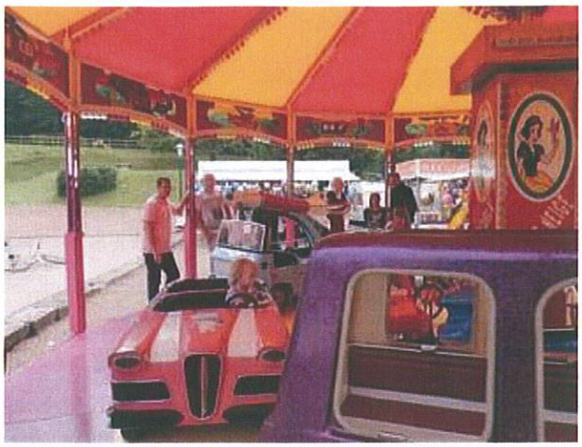


Un grand merci aux officiels de leur présence : Maires, Représentants et à Madame Genisson, Sénatrice.

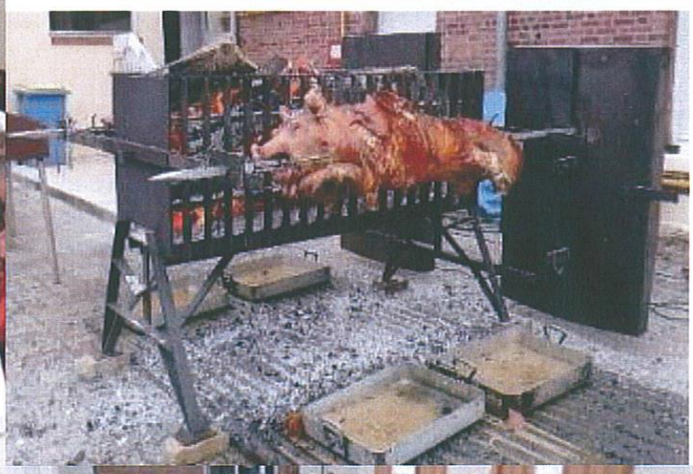


Une ducasse sans manège n'est pas une ducasse !

Cette année ils étaient là ... et à la grande joie des enfants qui ont pu en profiter.

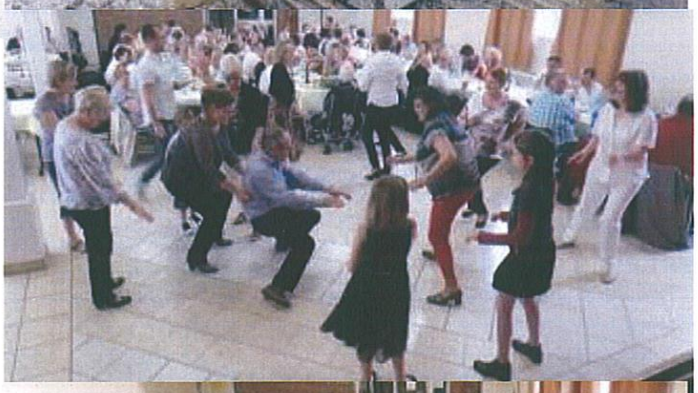








Le reste de la journée s'est déroulé dans la bonne humeur, la simplicité et l'envie pour chacun de s'amuser.







Un grand merci à toutes et à tous qui se sont investis pour que ce week-end soit une réussite.

Sylvie TINCQ
Présidente du Comité des Fêtes

Un Peu d'Humour !

Juste pour rire

Un motard va voir une blonde qui pousse sa voiture sur l'autoroute.
Le motard lui demande :

- Madame, votre voiture est en panne ?
- Non non, elle est toute neuve !
- Alors pourquoi êtes-vous en train de la pousser ?
- Parce que le garagiste m'a dit d'aller à 50 km en ville et de la pousser un peu sur l'autoroute.

Une mère dit à son garçon :
- N'oublie pas que nous sommes sur terre pour travailler.
- Bon, alors moi, plus tard je serai marin.

Une dame : « Bonjour, je voudrais 5 cafards, 5 souris et une vingtaine d'araignées. »
Le vendeur : « Eh bien, vous faites des expériences ! »
La dame : « Non, je déménage et je dois rendre l'appartement dans l'état dans lequel je l'ai trouvé. »

C'est un homme qui revient de son travail et se met à table. Il prend une bouché du poulet et demande à sa femme :

- C'est délicieux chérie, mais qu'as-tu mis dedans ?
- Rien, il était déjà plein.

- Bonjour, avez-vous amené au zoo le pingouin que vous avez trouvé dans la rue ?
- Oui, il a bien aimé, mais aujourd'hui on va au cinéma.



Un gendarme fait stopper une automobiliste.
- Vous n'aviez pas vu le feu rouge ?
- Si, c'est vous que je n'avais pas vu !

Un enfant va chez l'épicier pour acheter un kilo de pommes de terre.
L'épicier : « Tu en veux des petites ou des grosses ? »
L'enfant : « Des petites, c'est moins lourd ! »

Un crocodile croise un chien et lui lance : « Salut, sac à puces ! »
Le chien se retourne et lui dit : « Salut, sac à main ! »

Une blonde et une brune sont dans un parc. Elles regardent leurs fils jouer :
La blonde : Caillou ! Allez viens on rentre à la maison !
La brune : Pourquoi t'appelles ton fils « caillou » ?
La blonde : Ben toi, tu l'appelles bien Pierre !

A l'école, Maxime parle avec sa maîtresse.
La maîtresse : « Maxime, avoue que ton père t'a aidé à faire ton devoir. »
Maxime : « Ben, non m'dame, je vous jure. »
La maîtresse : « C'est bien vrai ? Sûr ? »
Maxime : « Oui, j'en suis sûr. Il l'a fait tout seul ... »

Deux escargots se promènent ...
Le premier propose : « Et si on allait manger des cerises ? »
Le second : « Impossible, on est en hiver ! »
Le premier reprend : « Ouais, mais le temps d'arriver, ce sera l'été ! »

La maman de Toto se fâche tout rouge : « Toto, le lait a débordé ! Je t'avais demandé de le surveiller en regardant ta montre ! »
Toto répond : « C'est ce que j'ai fait, maman, il a débordé à 7 h 15 ! »

Un parisien en vacances à la campagne passe devant un champ et demande au paysan :

- Mais comment faites-vous pour obtenir des radis aussi gros ?
- Ce n'est pas compliqué monsieur, j'ai semé des graines de betterave rouge !

SUDOKU

FACILE — Grille n°1

					9		6	2
3	4	7		2				1
			1	5	4		7	3
	6	8	5			7	4	9
5	3	4			7	6	1	
4	1		3	7	5			
6				4		2	3	7
7	9		6					

MOYEN — Grille n°2

	6	7	8		4	2		
5			2		1	7		8
		5	4			1		
	2		7	8	5		3	
		6			9	4		
6		9	5		2			1
		1	3		7	9	4	

DIFFICILE — Grille n°3

3				4				9
2		8		6				7
	6	1	7	8	5			
5					7	9		
		9				2		
		6	4					3
			1	3	8	6	7	
7				9		5		8
6				7				1

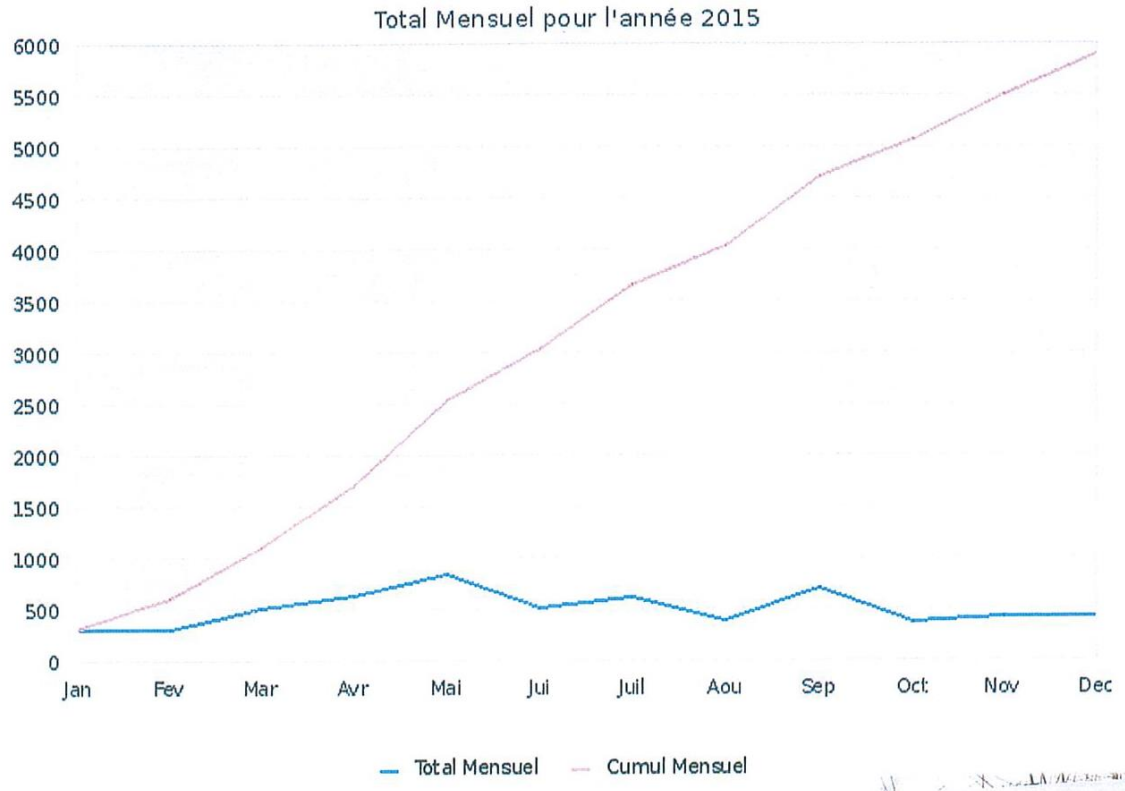
LE RELAIS

Rapport annuel 2015

Collecte des TLC (Textile-Linge-Chaussures)

Les données sont en kg

Points de collecte	Appart	Nb cont	Date Pose	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc *	Total	Tt n-1	Kg/Hab.
Adresses FARBUS	*privé*	1	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42	0	0	42	0	
Nombre de passages				0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
FARBUS - Guynemer	*public*	1	20/03/2012	294	291	498	613	827	502	607	379	683	360	421	410	5885	5975	
Nombre de passages				4	4	5	4	4	5	4	4	5	4	4	5	52	52	
Ss-total FARBUS		**2**	**-**	***294***	***291***	***498***	***613***	***827***	***502***	***607***	***379***	***683***	***402***	***421***	***410***	***5927***	***5975***	***10.76***
TOTAL		2		294	291	498	613	827	502	607	379	683	402	421	410	5927	5975	10.76
Cumul		2		294	585	1083	1696	2523	3025	3632	4011	4694	5096	5517	5927	-	-	

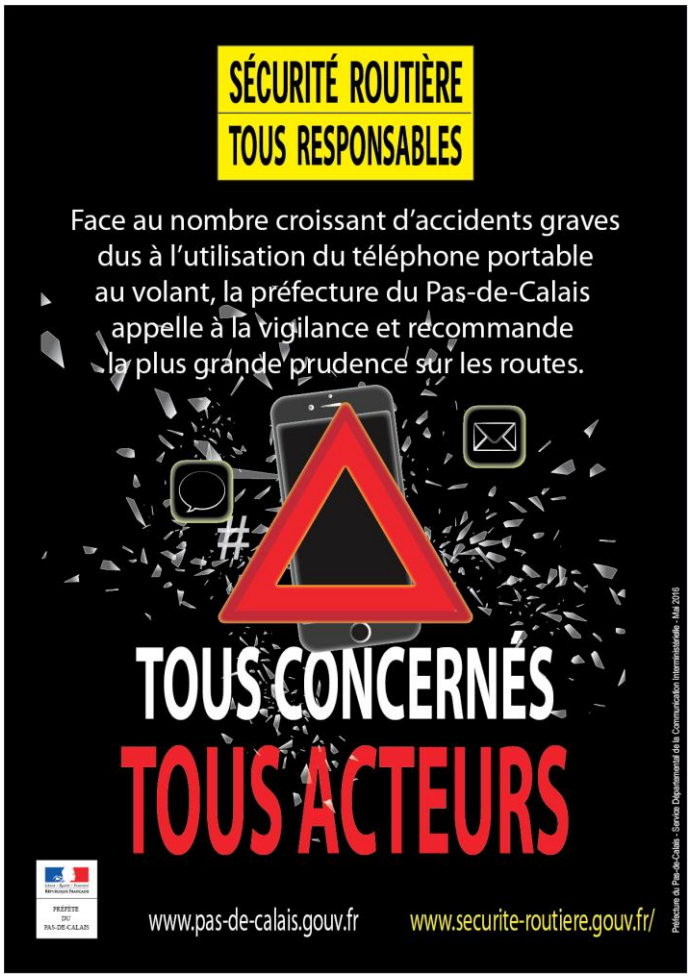


Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS), il porte en lui les valeurs de solidarité et de générosité défendues par l'abbé Pierre. Il s'attache à lutter contre les causes d'exclusion, basant son action sur la conviction que le retour à l'emploi des personnes en difficulté est un moyen de les aider à préserver leur dignité, à retrouver leur autonomie financière et leur place dans la société. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, qui lui ont permis de créer plus de 2 200 emplois.





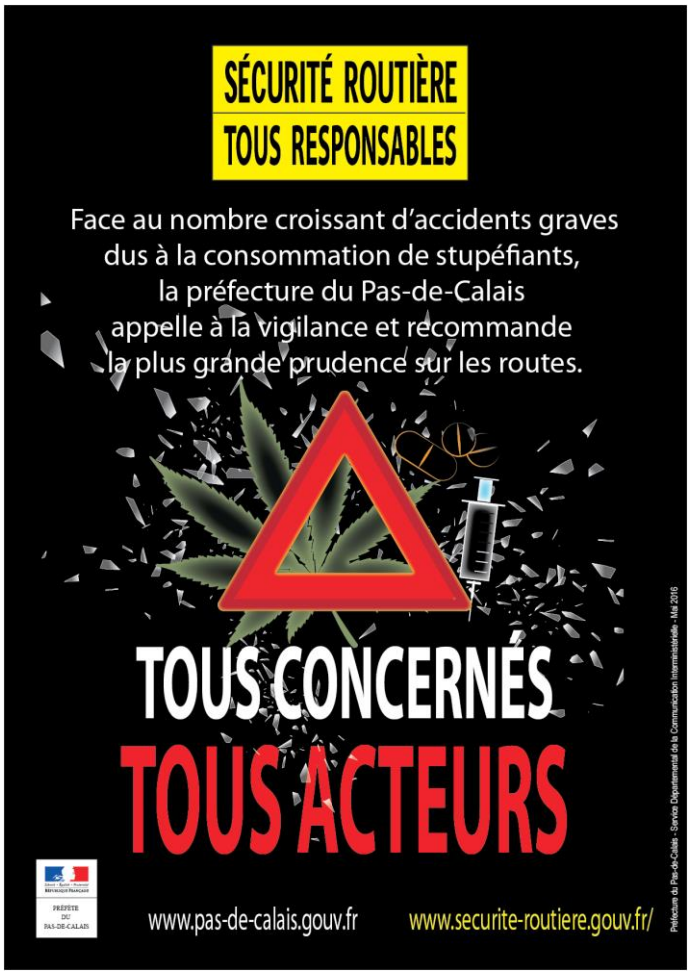
Vitesse excessive



Téléphone portable



Consommation d'alcool



Consommation de stupéfiants

Prévention des cambriolages

Arras Communauté Urbaine

Quelques mesures de sensibilisation à la prévention des cambriolages
Pour éviter d'être victime d'un cambriolage, il est nécessaire de prendre des mesures simples pour protéger vos biens et vos habitations, car cela n'arrive pas qu'aux autres ! de nombreuses habitations sont encore trop peu, voire pas du tout protégées contre le cambriolage.

1 Attention aux issues

- Le temps est le principal ennemi du cambrioleur.
- Éclairez votre propriété (détecteur de présence).
- Veillez à la fermeture des portes et fenêtres, sans oublier le garage. Leur résistance face à des outils d'effraction (pied de biche) doit être importante.
- N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée de serrures supplémentaires.
- Fermez à double tour, même pour une absence très courte.

2 Attention à vos clefs

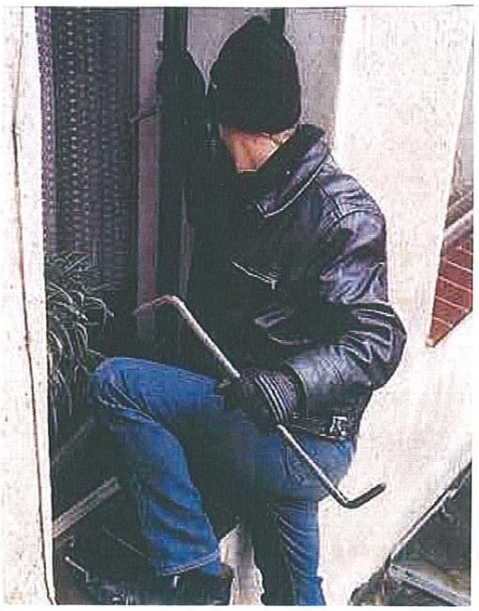
- En votre absence, ne laissez jamais vos clefs dans un endroit accessible (sous le paillasson, dans un pot de fleurs, dans la boîte aux lettres...)
- Ne marquez pas vos trousseaux de vos noms et adresses.

3 Attention à ce qui attire les voleurs

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, bijoux et valeurs même dans des cachettes que vous estimez introuvables.
- Répertoriez et photographiez vos objets de valeur, l'identification des objets est souvent la clé de l'interpellation des malfaiteurs.

4 Attention aux visiteurs inconnus

- Méfiez-vous des démarcheurs, quémandeurs, pseudo-agents de l'État ou d'entreprises de services, ils sont peut-être en repérage. En cas de doute, demandez-leur une carte professionnelle.
- Relevez votre courrier régulièrement, faites-le suivre en cas d'absences prolongées.
- Signalez toute présence suspecte à la gendarmerie ou à la police nationale.



En cas d'absence durable

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Si malgré ces précautions, votre domicile a quand même été cambriolé.

- Laissez les choses en l'état à l'intérieur et à l'extérieur afin de ne pas faire disparaître des traces ou des indices susceptibles d'aider à l'identification des auteurs et composez le **17 ou le 112.**





Aides à la rénovation des logements

L'amélioration énergétique et

le maintien à domicile

sont des enjeux forts pour les ménages.

Vous faites des **travaux d'économie d'énergie** (isolation, chauffage ...) ou de **maintien à domicile** (monte-escalier, salle de bains adaptée ...) ?

Pour mener à bien votre projet, vous pouvez bénéficier **d'aides financières** (sous conditions) et/ou de **conseils gratuits** sur la réalisation de vos travaux.

La Communauté Urbaine d'Arras se tient à vos côtés pour vous accompagner et vérifier votre éligibilité aux subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de la CUA.

CONTACT :

Direction du Logement

✆ **03 21 21 88 98** ✉ **habitat@cu-arras.org**

Plan de prévention des expulsions

L'État, le Département et la Caf du Pas-de-Calais s'associent dans la prévention des expulsions par le financement du numéro vert géré par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L'objectif principal de ce dispositif issu du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020 est d'éviter le plus possible le recours aux expulsions dans le Pas-de-Calais.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), c'est une équipe de juristes à votre disposition :

- pour répondre à vos questions en matière d'impayés de loyer ou de remboursement de prêt ou d'expulsion ;
- pour vous informer : l'ADIL fait un point sur votre situation, vous aide à vous repérer par rapport à la procédure, vous informe des outils juridiques existants ;
- pour vous conseiller : l'ADIL évalue avec vous l'origine du problème, vous oriente vers la solution la plus adaptée, établit un contact vers les services sociaux compétents ;
- pour vous accompagner : un juriste de l'ADIL peut vous recevoir, autant que de besoin, afin de suivre avec vous l'évolution de votre dossier.



Arras Communauté Urbaine

39 communes, un seul territoire

PRÉVENTION



Litiges de la vie courante

Le Point d'Accès au Droit de la Communauté Urbaine vous reçoit

Point d' accès au droit
de la Communauté Urbaine
Quartier des Nouvelles Résidences
112 Place des Écrins
62223 Saint-Nicolas-lez-Arras
(Ligne de bus n°3)
Tél : 03.21.73.85.62
Fax : 03.21.73.84.21
Mail : point.acces.droit@cu-arras.org

Une équipe permanente
Une coordinatrice assure chaque jour l'accueil et l'orientation du public vers les services compétents.

Ouverture au public
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le Point d'Accès au Droit, c'est quoi ?

Services gratuits
Entière confidentialité

Un lieu d'accueil et d'information
Tous les habitants de la Communauté Urbaine peuvent y recevoir de l'aide et des réponses adaptées sur les droits et les obligations de chacun face aux conflits de la vie quotidienne.

Un lieu d'écoute pour les victimes
Un accueil est réservé aux victimes d'actes de délinquance pour les aider, les soutenir et les conseiller tout au long de leur parcours judiciaire.

Un lieu de réponse pénale
Une équipe de Délégués et de Médiateurs du Procureur de la République assure des permanences.

Pourquoi venir au Point d'Accès au Droit ?

Des problèmes de logement ?
L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) vous aide. L'Union Nationale de la Propriété Immobilière informe les propriétaires et bailleurs privés.

Victime directe ou indirecte de dérives sectaires ?
L'Association pour la Défense des Familles et de l'Individu (ADFI) est à votre écoute.

Victime d'un accident de la circulation ?
L'antenne de la Maison de la Sécurité Routière vous aide et vous oriente.

Besoin d'un conseil juridique ?
Des avocats du Barreau d'Arras et des notaires vous conseillent pour des litiges civils et pénaux.
Des juristes vous répondent sur le droit de la famille et le droit du travail.
Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'UDAF 62 et le Service de Médiation Familiale assurent une permanence.

Régler un différend à l'amiable ?
Des conciliateurs de justice étudient votre dossier pour trouver une solution amiable.

Victime d'un acte de délinquance ?
L'association d'Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62) vous oriente.

Victime d'une injustice ?
Le défenseur des droits vous reçoit,
si vous vous estimez lésé(e) par le fonctionnement d'un service public,
si vous considérez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur,
si vous êtes témoin ou victime d'une discrimination,
si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité.

MAISON DES AIDANTS

Pour permettre à chacun de demeurer chez soi, auprès de ses proches, le plus longtemps

Vous soutenez un proche ...

LA MAISON DES AIDANTS

VOUS OUVRE SES PORTES.

La Maison des Aidants de l'Arrageois a ouvert en janvier 2016, elle s'adresse aux proches de personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes physiquement ou cognitivement et aux malades d'Alzheimer (de tout âge).

Les membres de l'équipe vous accueillent

Du Lundi au Vendredi de 14H à 17H*

38 rue Aristide Briand, 62223 Saint Nicolas

Venez partager avec eux un moment convivial.

La maison des aidants a pour missions de :

- Proposer du soutien à l'aidant, soit individuel soit par groupe de pairs : pour partager les expériences, se soutenir, rompre l'isolement, pour renforcer des liens sociaux.
- Favoriser l'écoute active et du soutien psychologique : pour contrôler ses émotions, pour aider à l'engagement dans des activités agréables ou positives
- permettre l'éducation thérapeutique : pour augmenter les connaissances sur la maladie et informer sur les soins et les services
- Mettre en œuvre des soins de répit à domicile : pour donner du temps libre à l'aidant.

Nous contacter : **03.21.22.79.39**

maison-des-aidants@accueiletrelais.fr

*Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h00

www.asso-accueil-relais.fr



à FARBUS

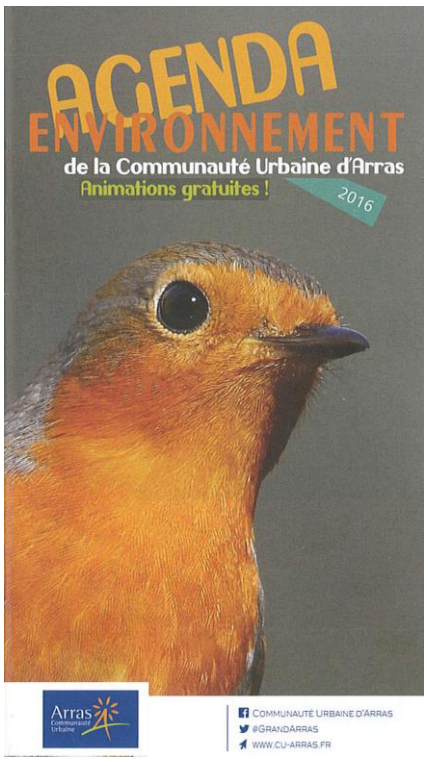
A VOS AGENDAS

Samedi 10 Septembre	*Animations Sports et Familles – Les Gohellans*
Dimanche 11 Septembre	*Portes Ouvertes du Club « Le Temps de Vivre »*
Lundi 31 Octobre	*Halloween – Les Gohellans*
Vendredi 11Novembre	*Commémoration de l'Armistice de 1918*
Samedi 12 Novembre	*Loto de la Société de Chasse*
Vendredi 18 Novembre	*Soirée Familiale du Comité des Fêtes*
Samedi 19 & Dimanche 20 Novembre	*Expo Photos CIF*
Samedi 26 Novembre	*Repas pour les Aînés offert par la Commune*
Dimanche 4 Décembre	*Cérémonie des Anciens AFN*
Dimanche 11 Décembre	*Arbre de Noël – Comité des Fêtes*

dans la Communauté Urbaine

Vos sorties nature

à télécharger sur www.cu-arras.fr ou à votre disposition, gratuitement, à la mairie de FARBUS.



- Herbier de tissu au Bois de Maroeuil le 5 juillet
- L'élevage laitier à la Ferme du Clos Fleuri à Neuville St Vaast le 6 juillet
- Sur la piste de l'écureuil au Bois de Maroeuil le 11 juillet
- **La culture du lin à la Ferme du Moulin de Bois à FARBUS le 13 juillet**
- Nuit internationale de la chauve-souris à la Citadelle d'Arras le 20 août et à la Salle des Fêtes de Fampoux le 27 août
- Imitons Tintin à la Base Nautique de St Laurent Blangy le 23 août
- Le blanc et le vert à la Citadelle d'Arras le 3 septembre
- Le bois comme vous ne l'avez jamais vu à la Citadelle d'Arras le 9 septembre
- Le système bastionné à la Citadelle d'Arras le 18 septembre
- Essayez-vous aux véhicules électriques à Arras du 20 au 22 septembre
- Produire sans pesticide, c'est possible ? à Neuville-Vitasse le 22 septembre
- A la découverte des champignons au Bois de Maroeuil le 5 octobre
- Chaufferie, réseau de chaleur : kesako ? à Arras le 8 octobre
- Fête de l'énergie organisée par la CUA en octobre
- Produits ménagers : nettoyez sans polluer à la Citadelle d'Arras le 21 octobre
- Chantier mare à Arras le 5 novembre
- Balade thermique au Manoir de Tilloy-les-Mofflaines le 18 novembre
- Chantier de plantations à Fampoux le 10 décembre
- Si si, il y a des oiseaux en hiver à Fampoux le 11 décembre

Toutes les animations sont gratuites

Inscription souhaitée au 03 21 21 01 55


Saint-Laurent-Blangy
près d'Arras
9/10 - 16/17 - 23/24
SEPTEMBRE 2016 - 21H
Histoires et Rêves d'Artois
DÉJÀ PLUS DE 100 REPRÉSENTATIONS
03 21 51 29 61 www.histoiresetrevesdartois.com
Une incroyable aventure humaine
Dans un cœur de nature exceptionnel, ce grandiose son et lumière emportera le spectateur dans un tourbillon d'émotions
2 000 ans d'Histoire d'Artois
2,5 hectares d'espace scénique
750 participants
460 figurants
3 900 Costumes
fontaines illuminées impressionnantes
projections sur un écran d'eau géant (20 m x 10 m)
déjà près de 140 000 spectateurs
"Tout ici, invite le spectateur à traverser plus de deux mille années d'Histoire de l'Artois à un rythme effréné sous la forme de tableaux vivants qui évoquent des scènes dignes du génie de Vermeer ou de Brueghel."
Mise en scène : Dominique MARTENS
Un pari fou
90 minutes d'émotions intenses
Magie de l'eau, de la lumière, du son et de l'image

10 ANS

CITÉ NATURE

DU 19 MARS 2016
AU 15 OCTOBRE 2017

DES SUJETS FORTS !

- LA VILLE 2007
- LA FORÊT 2006
- L'EAU 2011
- LE CORPS HUMAIN 2007
- LA VACHE 2005
- L'AFRIQUE 2012
- LE SUCRE 2005

D'EXPOS (FÊTE LE SAVOIR)

CITÉ NATURE

25 BOULEVARD SCHUMAN. 62000 ARRAS. TEL 03 21 21 59 59. WWW.CITENATURE.COM

CITÉ NATURE / NOUVELLE EXPO !

(Re)découvrez au travers de cette rétrospective 7 sujets phares de Cité Nature réactualisés :

la Ville **l'Afrique** **le Sucre** **la Vache**
l'Eau **le Corps humain** **la Forêt**

Cette exposition vous réserve quelques surprises dont un clin d'œil au monument préféré des Français 2015 et à l'histoire de la ville d'Arras, des photos de Philippe FRUTIER et de Laurent RENAUD ou encore des jeux pédagogiques pour les plus jeunes.

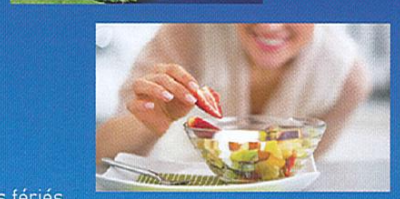
LES TEMPS FORTS :

> Conférence photo sur la savane
> Concert de musique urbaine
> Démonstration du travail du bois
> Animation sur la fabrication des produits laitiers
> Conférence sur le mal de dos

Lors de la visite de l'expo profitez aussi de nos 15 000 m² de jardins !







Le programme est disponible sur notre site internet et notre page facebook.

Horaires

Du mardi au vendredi
de 09h à 17h

Samedi et dimanche
de 14h à 18h
Fermé les lundis et jours fériés

Tarifs

ADULTE → 7 €
ENFANT → 3 € (-18 ans)
RÉDUIT → 3 € (sous conditions)

Distributeur de boissons chaudes
Parking gratuit voitures et cars
Boutique souvenirs
Accessible aux personnes à mobilité réduite

NOUVEAU !
Carte d'abonnement annuelle

RÉSERVATIONS ET INFOS
03 21 21 59 59

CITÉ NATURE

25 BOULEVARD SCHUMAN. 62000 ARRAS. TEL 03 21 21 59 59. WWW.CITENATURE.COM

Environnement

**Fleurissons, plantons, agrémentons nos propriétés…
c'est tellement plus agréable
et notre environnement verdoyant n'en sera que valorisé.**

Mais n'oublions pas que chacun est tenu d'entretenir sa propriété,



de la garder propre et notamment de tailler ses haies

et de couper ou détruire les chardons :
article 671 et 672 du Code Civil.

Obligations d'entretien et d'élagage :
article 673 du Code Civil.

Extrait de la revue « La Lettre du Maire Rural »

La commune doit refacturer les frais d'élagages aux propriétaires négligents

Pour connaître les obligations des propriétaires privés riverains des voies, en matière de plantations, les services communaux doivent tout d'abord déterminer si la voie concernée est une voie communale ou un chemin rural.

Le cas où la voie est une voie communale : dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, la commune doit faire supporter les frais afférents à ces travaux aux propriétaires négligents (art. L.2212-2-2, CGCT).

Le cas où la voie est un chemin rural : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. » (art. D 161-24, code rural et de la pêche maritime).

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut effectuer des travaux d'élagage d'office aux frais des propriétaires. Attention : avant d'engager cette procédure, les services communaux doivent réaliser une mise en demeure.



« Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'élagage si les branches et racines avancent sur l'emprise du chemin rural, sans condition de hauteur pour les végétaux, afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage et la conservation du chemin ».

QE n° 18006 de M. Jean-Louis Masson publiée au JO Sénat le 24/09/2015 – Réponse publiée au JO Sénat le 11/02/2016.

Une circulaire interministérielle rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts



Voici une présentation et quelques extraits de cette circulaire, adressée aux préfets le 18 novembre 2011.

"*Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie*".

Une source de pollution importante

"*La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution*", le brûlage des déchets verts étant une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

"*Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités*".

Un principe d'interdiction modulée selon les situations...

"*Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation*".

La circulaire établit toutefois des distinctions selon les acteurs ou les situations concernées. Dès lors que les déchets verts peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type. Le préfet peut toutefois déroger à cette règle sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par broyage sur place, par apport en déchèterie ou pas valorisation directe. "*Elles ne doivent pas les brûler*", avertit la circulaire, qui rappelle aussi l'obligation de valorisation applicable, aux gros producteurs de bio déchets, "*ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage*".

Quant aux déchets verts agricoles, le préfet peut, conformément aux articles D. 615-47 et D. 681-5 du Code rural, autoriser le brûlage de ces déchets pour des raisons agronomiques ou sanitaires.

La pratique de l'écobuage par les agriculteurs et éleveurs peut être autorisée par arrêté préfectoral. Mais "*étant une méthode de débroussaillement et de valorisation par le feu, les broussailles et résidus de culture en plants ne sont alors pas considérés comme des déchets*".

Les opérations de brûlage dirigé, qui ont pour but de détruire la litière et les broussailles présentes sous les arbres afin de prévenir les feux de forêts, "*ne sont pas remises en cause*". Décidées par les préfets, et réalisées par les pompiers et les forestiers, elles visent en effet "*la protection des personnes et des biens*".

En cas d'épisode de pollution, qu'il concerne les particules, l'ozone ou le dioxyde d'azote, et même en cas de dépassement des seuils d'information et d'alerte, "*le brûlage des déchets verts par les particuliers et les professionnels sera strictement interdit sur l'ensemble du territoire concerné par la mise en place d'actions de réduction des émissions de polluants de l'air*".

Hors épisodes de pollution, le brûlage est également interdit dans plusieurs zones : dans les périmètres des plans de protection de l'atmosphère (PPA) et dans les zones sensibles à la dégradation de la qualité de l'air; en zone urbaine; en zone périurbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte ou des déchèteries.

Ouverture de votre déchèterie à la page suivante.



Locations de Salles

Disponibilités et Réservation en Mairie	Charles Debaillieul	Polyvalente
Nombre de personnes maxi	**40**	**120**
Une journée sans cuisine ni vaisselle	160 €	280 €
Une journée avec cuisine et vaisselle	200 €	380 €
Deux jours sans cuisine et vaisselle	200 €	320 €
Deux jours avec cuisine et vaisselle	250 €	460 €
Tarif Particulier		
Lunch pour Décès	20 €	20 €
Mariage *(tarif à la journée, limité à 2 jours)*	50 €	50 €
Communion et Baptême *(forfait pour 1 ou 2 jours)*	160 €	280 €



Ouverture de la déchèterie à Bailleul-Sire-Berthoult

- du 1er mars au 31 octobre,
  du mardi au samedi de 13 h 30 à 19 h
- du 1er novembre au 28 février,
  du mardi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30
- et tous les samedis de 9 h à 12 h 30

Point info déchets à la CUA
03 21 21 88 20 ou infodechets@cu-arras.org



COLLECTE

Ordures ménagères
Poubelle grise,
chaque jeudi
à partir de 5 h 30



Emballages recyclables
Poubelle bleue, 1 jeudi sur 2
à partir de 13 h
Pour toute information. N° vert 0 800 62 10 62

Les piles et cartouches d'imprimantes
peuvent être déposées
au secrétariat de Mairie
dans les conteneurs prévus à cet effet.



FACILE

Grille n°1									
	8	5	1	7	3	9	4	6	2
	3	4	7	8	2	6	5	9	1
	9	2	6	1	5	4	8	7	3
	2	6	8	5	1	3	7	4	9
	1	7	9	4	6	8	3	2	5
	5	3	4	2	9	7	6	1	8
	4	1	2	3	7	5	9	8	6
	6	8	5	9	4	1	2	3	7
	7	9	3	6	8	2	1	5	4



MOYEN

Grille n°2									
	9	6	7	8	5	4	2	1	3
	5	4	3	2	9	1	7	6	8
	2	1	8	6	7	3	5	9	4
	3	9	5	4	2	6	1	8	7
	1	2	4	7	8	5	6	3	9
	7	8	6	1	3	9	4	2	5
	4	7	2	9	1	8	3	5	6
	6	3	9	5	4	2	8	7	1
	8	5	1	3	6	7	9	4	2

DIFFICILE

Grille n°3									
	3	5	7	2	4	1	8	6	9
	2	4	8	9	6	3	1	5	7
	9	6	1	7	8	5	3	2	4
	5	3	4	8	2	7	9	1	6
	8	7	9	3	1	6	2	4	5
	1	2	6	4	5	9	7	8	3
	4	9	5	1	3	8	6	7	2
	7	1	2	6	9	4	5	3	8
	6	8	3	5	7	2	4	9	1

SOLUTION

de la page 46

Extrait de l'Arrêté Municipal du 10 juin 2014
Prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage



Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc… sont **interdit le dimanche après 13 h 00**.



Article 2 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique.

Article 3 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Le Garenneau :
Bulletin Municipal de la Commune de FARBUS
N° 66, 1er semestre 2016.
Édité à 300 exemplaires en juin 2016.
Directeur de la publication :
Jean François DEPRET, Maire
Réalisation :
Brigitte DUPUIS, Secrétaire à la Mairie
Impression : Imprimerie HECHTER.

Au Revoir

Brigitte, Secrétaire à la Mairie, avait la charge, depuis quelque temps, d'élaborer seule « LE GARENNEAU ».

C'est son dernier numéro !

Elle va en effet profiter d'une retraite bien méritée à partir du 1er août.

Vous avez pu apprécier la qualité de son travail. Nous la remercions vivement.

Le Maire, les Adjoints, le Conseil Municipal et le Personnel Communal.

Bientôt 16 ans !
Pensez au recensement,
C'EST OBLIGATOIRE

Si, à compter du jour de vos **16 ans**, vous n'avez toujours pas reçu de convocation pour votre inscription au recensement militaire, veuillez-vous présenter en Mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille. **Une attestation, indispensable pour les concours, les examens, le permis de conduite…, vous sera remise.**

Liberté • Égalité • Fraternité

Les nouveaux Farbusiens peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune jusqu'au

31 décembre 2016

Pour ce faire, se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.



MAIRIE de FARBUS

9 rue de la République – 62580

Tél. : 03 21 58 68 57 - Fax : 03 21 58 74 46
e-mail : mairie-farbus@wanadoo.fr
www.mairie-farbus.fr



Ouverture au public

Mardi 17 h 30 à 19 h 30
Mercredi 14 h à 16 h
Vendredi 14 h à 19 h

Permanences

Monsieur le Maire : Mardi 18 h à 19 h 30

Pour l'**URBANISME**,
Monsieur Henri FLAMENT : Vendredi 17 h 30 à 19 h

Toute l'équipe municipale vous souhaite de Bonnes Vacances et vous donne Rendez-vous en Décembre 2016 pour votre prochain Bulletin Municipal